

SOMMAIRE

Editorial	1
Président Kayibanda : Message pour la fête de la Justice.....	3
J. Maghin : La Planification en Afrique noire francophone	5
A. Dandeyne: La Réorganisation du Peuple de Dieu	20
Monseigneur Perraudin : Le Conseil pastoral	29
Rencontre pan-africano-malgache des Laïcs à Accra	35
J. Massion : Gatagara au Rwanda	44
A. Mujawimana : Le reclassement des jeunes filles handicapées à Gatagara	55
E. Vonhoff : Facteurs influençant le coût de la construction (fin)	60
S. Ndekezi : Le Homme de Gatsota	67

DIALOGUE

DIALOGUE N° 31
Mars-Avril 1972

Paraît tous les deux mois. Il publie des articles intéressant la vie chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, en particulier au Rwanda.

Abonnements : Rwanda : Un an : 300 frs. rwandais

Banque Commerciale du Rwanda n° 3778 Kigali
ou par mandat-poste Dialogue B.P. 572 Kigali
ou par un Economat Général.

Etranger : Un an : 300 frs. belges
CCP 313.66 Abbé J. Massion, Bruxelles.

Editorial

Le deuxième Concile du Vatican a mis en lumière, d'une façon que l'on pourrait presque qualifier de révolutionnaire, la coresponsabilité de tous les chrétiens dans l'Eglise. En désignant celle-ci du nom de "Peuple de Dieu", en rappelant que, par le baptême et la foi, tous les chrétiens participent au sacerdoce du Christ, jouissent d'une égale dignité et sont appelés tous à la sainteté, chacun suivant son état, le Concile a, du même coup, affirmé que l'avenir de l'Eglise n'était pas seulement l'affaire du Pape, des évêques et des prêtres, mais de tous les chrétiens.

Cela pose pas mal de problèmes. On ne modifie pas à la légère une longue tradition, une manière de faire que l'on a parfois considérée comme intangible.

"Dialogue" présente dans ce numéro un texte de Monseigneur Dondeyne qui souligne quelques éléments majeurs de la "Réorganisation du Peuple de Dieu".

La prise en charge des problèmes d'Eglise par les laïcs apparaît dans les Conclusions que nous publions de la Rencontre panafricano-malgache des laïcs à Accra, du 11 au 18 août 1971.

Autre signe des temps pour le Rwanda. Peu de temps après que le diocèse de Butare avait eu son premier Conseil pastoral, le diocèse de Kabgayi réunissait les délégués de tout le diocèse, les 15 et 16 janvier, à l'évêché de Kigali.

Pour expliquer de quoi il s'agit dans un Conseil pastoral, nous publions le discours introductif qu'y présente l'Archevêque, Monseigneur Ferrandin.

Tout cela contribuera, nous l'espérons, à ouvrir nos lecteurs à leurs responsabilités dans l'Eglise.

Ce numéro a encore la bonne fortune de présenter le Message du Président de la République à l'occasion de la fête de la justice.

Un texte très étoffé de J. Magnin sur la "Planification en Afrique noire francophone" constitue un excellent guide à l'heure où l'intérêt va très particulièrement aux problèmes du développement.

Par ailleurs, nous avons cru fructueux de mettre sous les yeux de nos lecteurs une synthèse de l'admirable travail réalisé au Home de rééducation pour handicapés, à Gatagara.

Le numéro s'achève sur une brève information à propos du Hame pour gens de passage, à Gatsata, près de Kigali.

ooo

Nous tenons à remercier nos nombreux lecteurs qui ont déjà renouvelé leur abonnement, et tout particulièrement ceux qui ont généreusement majoré leur versement. Pour faciliter le réabonnement, Dialogue a désormais le compte No 3778 à la Banque Commerciale de Kigali. N'importe qui peut y régler son abonnement en passant à la Banque : cela se fait en deux minutes.

Une journée de propagande sera organisée un dimanche de mars à la sortie des messes à Kigali. Mais le meilleur moyen de faire connaître la Revue reste le bouche-à-bouche. Un lecteur convaincu peut facilement amener à la Revue un nouvel abonné.

Si la Revue progresse, c'est parce qu'elle est de plus en plus l'oeuvre de tous.

Ont collaboré à ce numéro, outre les personnalités que tout le monde connaît, J. Magrin, coopérant technique au Secrétariat d'Etat au Plan; A. Dondeyne, Président honoraire de l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain; J. Massion, secrétaire de rédaction à Dialogue; A. Mujawimana, assistante sociale; E. Vonhoff, architecte; S. Mwekezi, curé à la paroisse St Michel, Kigali.

Message du Président de la République à l'occasion de la fête de la Justice

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur le Président de la Cour Suprême, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Que Nous consacrons une journée chaque année à exalter la Justice, à encourager la Moralité publique, à fêter l'utilité de nos Cours et Tribunaux, c'est tout-à-fait normal.

Que par ailleurs l'un ou l'autre habitant émette des critiques à l'égard des services judiciaires, laissant entendre que son idéal de Justice n'est pas atteint, rien d'étonnant en cela.

Comme le développement économique, comme le développement social, comme le développement des diverses infrastructures, comme le développement politique et des différentes administrations, le développement moral et de la Justice, passe par une série d'évolutions qu'il Nous appartient à tous, en collaboration franche, chacun suivant ses responsabilités, d'orienter et de conduire, en soutenant ce qui construit réellement la Démocratie.

La République et ses leaders ont opté pour le Développement intégral. Cela implique que le développement de la moralité et donc de la Justice est un des éléments fondamentaux du Progrès National.

Qui voudrait faire fi de la moralité et de la Justice, comme qui voudrait faire de cet élément une déesse en dehors du Progrès National, celui-là n'aurait rien compris aux principes du Mouvement d'émancipation du Peuple que prêche toujours le Parti National le K.D.R. PARISHUTU.

Une fois ces considérations fondamentales remises devant les yeux de votre conscience, je désire demander à vous tous de vous pencher sur quelques points précis, d'une simplicité patrilacale bien entendu, mais d'une efficacité réelle pour la Justice dans le Développement National.

a. Nous devons perfectionner la structure de Notre administration judiciaire.

Pour plus d'efficacité, pour que le petit ne soit pas oublié, pour que le pauvre ne soit pas négligé, pour que celui qui ne sait pas agencer de belles paroles, intrigues et pistonages, ne soit pas dépaycé, le Pays, la Démocratie vous demandent un dévouement intelligent;

et c'est sous cet aspect principalement que les Magistrats seront actifs dans le Parti National.

Perfectionner la structure de l'Administration judiciaire est une oeuvre de tous : les responsables à tous les échelons du Développement, les Magistrats eux-mêmes, y inclus en tant que groupe spécialisé, doivent s'y consacrer.

Plusieurs points sont à considérer : certains d'entre vous croient qu'il serait déterminant de voir non pas seulement la formation du personnel judiciaire, non pas seulement les lois portant organisation judiciaire, mais d'abord la procédure de base : élection ou nomination des Magistrats. Vous savez que le Parti National n'est contre aucune de ces procédures : il a fait pratiquer l'élection au sommet, et la nomination à la base. Rien n'empêche d'aller plus loin en arrêtant une seule forme de ces formes ; et nous croyons que l'élection de tous les Magistrats assiste, au second degré au moins, pour un mandat assez long se place mieux dans le sens des aspirations d'aujourd'hui.

b. Les magistrats doivent participer davantage à la confection des lois venant au Rwanda moderne, à la République Rwandaise. L'article 28 de la loi du 23 février 1963 portant organisation de la Cour Suprême est significatif à ce sujet.

Ce devoir de participation plus active permettra au Pays d'acquiescer plus rapidement la décolonisation de la loi écrite, tout en aidant à orienter d'une façon plus ordonnée et plus objective la modernisation des lois coutumières.

c. Je dois dire aussi à l'adresse de la Cour Suprême que dans l'esprit de nos créateurs, initiateurs et promoteurs de la Démocratie Rwandaise, la Cour Suprême doit, comme et avec le Comité National d'Arbitrage du Parti National, être l'élément démocratique du Pays, chargé d'être le porteur de la sagesse et devant aider le Chef de l'Etat à empêcher tout malentendu et tout déséquilibre dans les institutions supérieures de la Nation. Nous espérons que le rôle a été bien compris et il est principal, et nous entendons qu'il soit réalisé quand besoin en est.

Je dis ceci aux responsables de la moralité et de la justice et surtout aux Chefs de ce secteur du Développement national ; la justice n'est pas parfaite chez nous, comme malheureusement ailleurs dans le monde, au grand regret de nous tous. Mais vous devez tous et chacun, être animés d'un effort de nous tous. Mais vous devez veiller et exercer vos collègues en place ; retirez qui ne courrait pas et remplacez-le par qui fera mieux ; qu'il vienne des rangs de ceux que vous venez de former ou qu'il vienne d'autres milieux de formation.

Et je termine, chers amis et collègues, Messieurs les Magistrats, en vous répétant : soyez justes en tout et en toutes cir-

constance; observez les lois en vigueur; interprétez tout d'abord au sens de la défense et de la promotion du plus faible; et aimez votre population qui compte sur vous. Faites respecter et rendre toujours plus efficace la troisième branche du Pouvoir de la Nation, qui est le Pouvoir judiciaire, lequel doit, dans le Développement national, consolider la moralité publique et en donner l'exemple; rendre la justice en s'organisant de manière particulièrement à ce que les faibles ne soient pas négligés, et ainsi bien associer au moyen de lois démocratiques, la tranquillité sociale dont l'ensemble du Progrès national, et international a besoin.

Vive la justice et vive la Magistrature Rwandaise.

Kyabwinda, le 24 novembre 1971.

Le Président de la République,

Gr. KAYIBANDA.

La Planification en Afrique noire francophone ⁽¹⁾

Le Plan n'est pas un héritage, mais l'éducation qu'une nation libre se donne à elle-même.

Chaban-Delmas - 15.6.71.

La planification est considérée par les responsables du tiers-monde comme un instrument privilégié de lutte contre le sous-développement, qui leur permettrait d'assurer une maîtrise globale de l'économie et de réaliser des objectifs de croissance prioritaires, au moindre coût. Dans les pays d'Afrique francophone, les plans en cours sont inspirés de l'expérience française de planification. Quels ont été les résultats obtenus ? Quelles sont les causes des insuffisances constatées, et quelles améliorations peut-on apporter pour augmenter l'efficacité de ces plans ?

I. LA PLANIFICATION FRANÇAISE

"S'il n'y avait pas de plan... nous rencontrerions deux écueils graves. Tout d'abord, la gestion quotidienne perdrait le contact avec les finalités lointaines du développement. Pour maintenir le lien nécessaire entre cette gestion et ces finalités, il faut disposer d'objectifs intermédiaires, ni trop rapprochés, ni trop éloignés dans le temps. Le plan fournit ces objectifs.

Le deuxième écueil serait un manque de cohérence entre les diverses actions et manifestations de la vie économique et sociale. Or, une telle cohérence est primordiale : elle ne doit pas être rompue, et il faut donc pouvoir la vérifier de période en période. Là encore, le Plan fournit les instruments nécessaires.

Ainsi, pour conduire le développement économique et social d'une nation moderne, il faut disposer d'une stratégie globale et à moyen terme. Cette stratégie c'est le Plan. (Allocation du premier ministre Français devant l'Assemblée Nationale en présentant le VI^e Plan).

Le Plan apparaît donc comme une méthode d'organisation rationnelle de tous les moyens disponibles, en vue de réaliser des objectifs, de transformer la situation d'un pays dans le sens d'un plus grand développement économique et social.

En France, la planification a vu le jour en 1946, avec le Premier Plan 1947-53, qui s'était fixé comme objectif de reconstruire l'économie française détruite par la guerre, et de la moderniser. Elle répondait donc à un besoin précis, et n'était pas l'application toute théorique d'une philosophie économique ou politique. Ce caractère pragmatique du Plan est à retenir.

Un examen rapide des plans qui se sont succédés en France (1) permet de dégager les caractéristiques générales de la planification française, ainsi que son évolution. Les traits les plus importants concernant :

- la référence constante faite à la concertation, les commissions étant un lieu de rencontre des diverses catégories socio-professionnelles;
- l'absence de lourdeur de l'organisme de planification, le Commissariat Général au Plan, qui a une fonction de conception, étant essentiellement un centre de coordination.

Si le Commissariat Général au Plan ne dispose que de très peu de personnel, il bénéficie des services de toute une série d'organismes à qui il fait appel fréquemment : SREF (2), INSEE (3), CREDOC (4), INED (5), etc...

- l'adaptation aux lois du marché, qui se manifeste par son caractère incitatif pour le secteur privé, et impératif pour le secteur public.

Les moyens d'incitation pour le secteur privé sont, outre les facteurs psychologiques (le plan "ardente obligation"), l'utilisation rationnelle des marchés de l'Etat, les primes d'équipement, les subventions du F.D.E.S. (6), et, tout récemment, les contrats de stabilité.

Le caractère impératif du Plan pour le secteur public apparaît essentiellement dans une liaison très étroite entre le budget et le plan, et dans l'élaboration d'un budget économique.

- le caractère démocratique, le Plan étant soumis au Conseil supérieur du Plan, et depuis le Ve Plan, au Conseil Economique et Social et à l'Assemblée Nationale, et ce, au stade de la définition des objectifs à atteindre.

- la régionalisation, qui est toute récente, car elle remonte au Ve Plan, et n'a connu sa réelle application qu'avec le VI^e Plan.

Malgré bien des aléas (dévaluations, plan de stabilisation en 1963, crise de 1968), les résultats obtenus ont été satisfaisants, puisque non seulement l'économie a pu être restaurée et modernisée, mais qu'elle a pu s'ouvrir, sans dangers majeurs, et malgré une longue tradition protectionniste, aux marchés extérieurs. Le niveau de vie moyen des Français, mesuré par la consommation individuelle, a plus que doublé, et, au cours des dix dernières années, l'expansion du produit intérieur brut s'est, en moyenne, poursuivie à un rythme supérieur à 5 % par an.

II. LES PLANS AFRICAINS

Il s'agit essentiellement des plans de l'Afrique Noire Française, et plus spécialement des 14 Etats de la zone franc : Cameroun, R.C.A., Congo B/V, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Togo et Sénégal. Ces Etats appartenant à la même zone monétaire, il est possible de comparer les résultats obtenus.

Ils ne constituent cependant pas un ensemble très homogène, les atouts dont ils disposaient au départ pour lutter contre le sous-développement étant très inégaux. Ils ne sont d'ailleurs pas tous au même stade de planification, les uns abordant leur troisième plan tandis que d'autres souviennent le premier. Les options politiques et économiques sont également diverses, les uns ayant choisis le libéralisme, et d'autres le socialisme, et, on constate que c'est souvent dans les Etats à option libérale que l'Etat intervient le plus, et qu'il y a beaucoup de nuances dans ce qu'on a appelé la voie africaine du socialisme.

Pour tous, la planification remonte, quant au principe, à la Conférence de Brazzaville (1944), et quant à son application, au F.I.D.E.S. (7) (1946) : ce fonds, alimenté essentiellement par des dotations du budget français, a dépensé de 1947 à 1958, pour les 14 Etats 571 milliards d'anciens francs, soit approximativement 50 milliards par an.

A l'indépendance, l'idée de planification s'est maintenue, et même renforcée, mais dans un contexte bien différent :

- il s'agit de permettre à une jeune nation de se développer en assurant, à la fois son indépendance économique et l'amélioration du bien-être de ses habitants - d'où une transformation des objectifs et ordre de priorité des plans.

- la planification se place dans un cadre rationnel, et non dans le cadre d'un ensemble AEF ou AOF, d'où un retrécissement de l'espace économique, qui ne va pas sans poser des problèmes.

L'examen rapide des prévisions et des réalisations des plans dans les 14 Etats de la zone (+ le Rwanda, le Burundi, la Guinée et Maurice), amène à dégager certaines données qui sont résumées dans les tableaux joints. L'attention a été particulièrement attirée :

- sur la Mauritanie et le Gabon, qui ont connu un taux de croissance très rapide, provenant essentiellement de la mise en valeur, par l'extérieur, de ressources minières, sans effet d'entraînement déterminant sur les structures de l'économie (croissance sans développement)...
- sur la Côte d'Ivoire, qui a obtenu des résultats spectaculaires, avec un taux de croissance moyen de 8 % par an en termes réels, le produit intérieur brut passant de 140 milliards en 1960 à 410 milliards en 1970, soit un triplement en 10 ans.

Quelques données sont significatives :

	1960	1970
Part du Secteur Primaire	46,8 %	30,9 %
Part du Secteur Secondaire	15,2 %	21,9 %
Part du Secteur Tertiaire	38,0 %	47,2 %
Valeur ajoutée par l'Industrie (en milliard CFA) (8)	7,5 %	49,3 %

De 1969 à 1970, le taux de progression de l'économie, loin de se ralentir, s'est, dans l'ensemble accéléré (selon les comptes de la Nation 1970) :

production intérieure brute	+ 12 %
production industrielle	+ 19 %
consommation finale	+ 14 % (8 % en 1969)
formation brute de capital fixe	20 % (17 % en 1969)

Pour l'avenir, le nouveau plan ivoirien 1971-75 prévoit la poursuite d'une expansion forte, avec amorces d'une deuxième phase d'industrialisation à base de grandes unités de production tournée principalement vers les marchés extérieurs. Il déclare vouloir s'attacher à réduire les principales distorsions constatées pendant cette première phase de planification, et notamment :

- les inégalités entre régions
- la faible présence des ruraux et du capital ivoirien dans le secteur moderne.

- sur le Niger, qui utilise depuis 1967 un "plan glissant" c'est-à-dire une programmation permanente, dans le cadre de perspectives décennales.

Les tableaux joints permettent d'apprécier les résultats obtenus, par pays :

- Le tableau 2, établi d'après le livre de M. Samir Amin, "L'Afrique de l'Ouest bloquée" dégage, pour quelques républiques de la zone, certaines données économiques de base, et notamment :
 - Le taux d'investissement (9) qui, en moyenne est faible - de l'ordre de 13 %. Au Japon, il a été, pour la même période, d'environ 35 %.
 - Le coefficient de capital (10) qui n'est satisfaisant que pour 2 pays.

b) Le tableau 3 enregistre l'évolution du produit intérieur brut, par habitant, dans les 14 Etats considérés. On constate que le taux moyen d'augmentation en 10 ans, est de 42 % mais que trois Etats ont progressé plus rapidement : la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et le Gabon.

Faire un bilan de la planification en Afrique Noire Francophone est délicat. Certes, des résultats spectaculaires ont été obtenus dans le secteur des infrastructures de base, outre l'augmentation indéniable du revenu moyen par habitant. Dans quelles mesures peuvent-ils être imputés à l'aide reçue de l'extérieur ? Dans quelles mesures sont-ils la conséquence de la planification ?

Pendant la même période, les pays riches ont fait un bond en avant encore plus considérable, et l'écart s'est accru, d'où, en Afrique, un sentiment d'insatisfaction, aggravant l'impression d'une injustice délavée.

Certains ont mis en cause la planification, et parlé d'échec du Plan en Afrique. N'est-ce pas excessif, et faut-il imputer à la planification tous les échecs constatés ? Comment améliorer cet outil pour en faire un instrument efficace de développement ?

III. LES MOTIFS DES INSUFFISANCES CONSTATÉES ET LES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LES PLANS AFRICAINS

Les raisons de l'insuffisance des résultats obtenus sont nombreuses et variées : elles sont d'ordre psychologique, d'ordre structurel, d'ordre technique et d'ordre politique.

Lors de l'indépendance, en Afrique francophone, régnait une véritable mystique de la planification, en qui certains voyaient une sorte de baguette magique capable de résoudre tous les problèmes. Il faut bien reconnaître que souvent, les premiers plans n'étaient que des ébauches irréalistes ou des instruments de propagande. D'où des échecs inévitables, et des déceptions d'autant plus amères que les espoirs avaient été plus grands. Cette "démystification" du Plan a cependant un aspect positif, dans la mesure où elle conduit à plus de réalisme et d'efficacité.

Il ne s'agit pas, en effet, d'appliquer tel quel en Afrique les techniques et les objectifs de la planification française,

pour obtenir les mêmes résultats. C'est que la nature même de Plan est bien différente en pays développé et en pays sous-développé. En pays développé schématiquement, il vise à assurer une croissance harmonieuse de tendances préexistantes, sans trop d'accoups, de façon à obtenir un rendement optimum; en pays sous-développé, il s'agit de passer du sous-développement au développement, c'est-à-dire de briser ce qu'on a appelé les cercles vicieux du sous-développement et de bouleverser les structures économiques et sociales existantes. Assurer une simple prolongation des tendances passées, même en les infléchissant, aboutirait à des "plans de sous-développement"; il faut donc dégager des priorités dans des secteurs-clés, à effet entraînant, élaborer un ensemble cohérent de politiques, bref définir une "stratégie du développement", capable de mobiliser toutes les forces vives d'une nation.

Ainsi, le mot plan a un sens très différent, suivant qu'il s'agit d'un pays développé, et d'un pays du Tiers-Monde. Il est inévitable que l'emploi des mêmes règles ne donne pas toujours les résultats espérés.

Sur le plan technique, il conviendra donc d'adapter la conception française de plan de branches à des nations où les branches ne comportent que quelques industries, de pratiquer la concentration dans une optique nouvelle de participation de la population au développement, de s'utiliser pour les projections qu'avec beaucoup de prudence les outils généralement employés en Europe comme le tableau d'échanges inter-industriels (11) les coefficients d'élasticité, le modèle d'Harrod-Domar, etc...

Ceci pose le problème capital des possibilités d'application des modèles mathématiques, à caractère micro-économique, (12) dans les économies du Tiers-Monde. Il nous semble qu'il est indispensable, pour le planificateur, de disposer d'une vue globale de l'économie, et d'avoir un cadre d'analyse systématique grâce à la comptabilité nationale, qui permet notamment d'assurer l'équilibre général des ressources et des emplois, de maintenir les cohérences et de déceler les incompatibilités. Mais il faut aussi avoir conscience des imperfections et des approximations de ces outils qui proviennent :

- du manque de précision des données statistiques de base,
- du caractère dualiste et hétérogène de l'économie, où coexistent, à côté d'un secteur moderne, un secteur traditionnel très important,
- du danger qu'il y a à projeter dans le futur les tendances passées, ce qui va à l'encontre même du but recherché.

Mais la principale raison de l'insuffisance des résultats obtenus ne réside pas tant dans les imperfections constatées lors de l'élaboration du Plan que dans la mauvaise exécution du Plan lui-même.

"Nous sommes devenus des experts dans la confection des plans; cependant, la véritable question n'est pas la planification, mais l'exécution du Plan". (Jawaharlal Nehru)

Or, trop souvent, on a confondu une vague volonté de développement avec la priorité absolue à accorder à la croissance économique. Il ne suffit pas de vouloir se développer et de le proclamer, il faut en prendre les moyens, ce qui suppose une orientation des investissements dans des opérations à caractère spectaculaire, qui se traduisent, en général, par des charges récurrentes très lourdes pour l'économie. Certes, il est normal que la nation se crée les instruments de sa souveraineté, et mette en place les infrastructures de base destinées à assurer la formation humaine et un minimum de bien-être pour sa population. Mais ces opérations doivent se réaliser dans le cadre du plan fixant un niveau compatible avec les ressources de l'Etat et les objectifs du développement.

Pour que tous se sentent concernés, il faut une participation équitable des classes dirigeantes et des fonctionnaires aux sacrifices demandés à la masse de la population; lorsque les paysans voient que leurs efforts ne servent qu'à rendre la vie facile à quelques privilégiés, ils ne tardent pas à les ralentir. M. René Dumont, dans son livre célèbre "L'Afrique Noire est mal partie" cite le cas de cette république africaine où "une vie de paysans vaut un mois et demi de travail d'un parlementaire".

Cela fait toujours un peu démagogique de parler d'animation de masse ou de mobilisation des masses. Et pourtant, c'est une des conditions essentielles de succès du plan, qui pose deux séries de problèmes :

- celui de la circulation des informations à tous les niveaux. Il est nécessaire que tous sachent de ce que l'on attend d'eux, et où on en est des réalisations à atteindre; dans ce cadre, l'existence presque partout en Afrique francophone, d'un parti unique ou fortement majoritaire, devrait faciliter la tâche en servant de courroie de transmission entre le gouvernement et la masse paysanne. Information également du gouvernement, qui devrait disposer d'un tableau de bord mensuel indiquant les principaux agrégats économiques significatifs, avec éventuellement des indicateurs de tendance ou "cigogniers" comme en France, ou à tout le moins, une note trimestrielle sur la situation économique et financière du pays.
- celui de la formation et de la planification des ressources humaines.

A côté de ces insuffisances provenant d'une mauvaise application du Plan, il y a des échecs résultant de l'état même du sous-développement. Ils découlent directement du degré de dépendance des pays africains à l'égard des échanges internationaux et des effets de remous que ceux-ci exercent sur les économies africaines, dont

le plus connu est la dépendance des pays producteurs de produits primaires vis-à-vis des cours mondiaux. (13)

Enfin, une autre raison de l'échec des plans est à chercher dans leur caractère national, ou plutôt nationaliste, le territoire national constituant, presque partout, un espace économique trop réduit pour permettre de sortir du stade primaire du développement; bien des entreprises, qui seraient viables à l'échelon interrégional, ne peuvent subsister dans le cadre d'un Etat, ou vivent misérablement. Pour l'étude de leur projet industriel, tous les Etats misent, pour le marché, sur l'exportation de produits similaires dans les pays voisins.

Une coordination interrégionale s'impose, qui peut prendre plusieurs formes, mais doit résulter de négociations entre les Etats, et prévoir sinon une harmonisation des Plans du moins une répartition des investissements, ainsi que des coûts et des bénéfices; à ce sujet, le système de l'axe Unique et du Fonds de solidarité, institué dans le cadre de l'U.D.E.A.C., apporte une solution intéressante.

Telles sont quelques-unes des raisons qui expliquent que les plans n'aient pas toujours donné les résultats escomptés. Elles ne constituent pas une liste exhaustive, car il faudrait citer :

- la concentration sur les investissements d'infrastructure qui, normalement, ont une longue période de gestation avant de produire des recettes, et n'entraînent pas immédiatement d'augmentation du produit intérieur brut.
- le manque de stabilité politique de beaucoup de pays africains.
- la dépendance à l'égard de sources extérieures de financement, qui ne répondent pas toujours à l'attente des planificateurs, et constituent, en fait, un élément de déstabilisation externe.
- l'absence de contrôle du plan due aux cloisonnements entre les planificateurs et les services chargés de la gestion.
- la mauvaise orientation du crédit vers des opérations immobilières, souvent à caractère spéculatif, plutôt que vers des opérations à effet d'entraînement sur l'économie.
- le manque de coordination des Codes d'investissement et des systèmes fiscaux, etc....

Voilà une série de griefs impressionnants, mais il ne faut pas généraliser, ni surtout jeter le manche après la cognée. Discerner les causes des insuffisances de la planification est déjà fort utile, car cela peut servir de leçon pour obtenir de meilleurs résultats.

Pour notre part, compte tenu de ces expériences, nous pensons qu'à l'avenir, pour être plus efficaces, les efforts de pla-

nification devraient être davantage orientés vers cinq directions principales (outre la coordination à rechercher, chaque fois que cela est possible avec les pays voisins).

1. L'utilisation optimale du capital existant doit être assurée.

On constate, en effet, que s'il est possible en général, d'obtenir une aide pour un investissement nouveau, l'entretien de ce qui existe est parfois négligé. Or, souvent, on obtient un résultat économiquement comparable, en réparant ou en améliorant ce qui est déjà sur place. Le cas est fréquent pour les infrastructures, (adduction d'eau, routes...) et pour les projets agricoles (protection du sol contre l'érosion).

Cette observation est particulièrement importante, car dans la plupart des cas, il est possible de réaliser ces travaux en recourant à l'investissement humain.

2. Dans tout plan, il y a une partie à caractère impératif, qui s'impose à l'Etat, et sur laquelle la puissance publique a une emprise directe : c'est la partie dépenses publiques, qui doit être programmée, puis exécutée avec la plus grande rigueur, ce qui pose le problème d'une part des liaisons du budget avec le Plan, et d'autre part de la place de l'organisme de planification dans les dépenses publiques.

Sans entrer dans le détail, nous pensons :

- que le Plan doit contenir une enveloppe annuelle,
- que le Budget doit être chargé de donner une expression concrète aux priorités reconnues par le Plan,
- que l'organisation fiscale doit, à la fois assurer la participation équitable de tous à l'effort de développement, et permettre à l'Etat de disposer de ressources moins vulnérables. Il faut de moins en moins compter sur la "fiscalité de porte" (recettes douanières, droits d'entrée et de sortie), et prévoir des recettes plus stables, liées à l'activité économique interne,
- que les dépenses de l'Etat doivent être soigneusement programmées, étant donné le rôle moteur qu'il joue dans les pays du Tiers-Monde, en particulier par les adjudications.

3. Il paraît souvent aléatoire de vouloir planifier l'ensemble de l'économie, étant donné son caractère désarticulé et hétérogène. Il semble préférable, sur le vu des résultats déjà obtenus, de déceler les principaux goulets d'étranglement et de chercher à les desserrer par des projets soigneusement choisis.

Le planificateur devra donc disposer d'un ensemble de projets cohérents, qui entrent dans le cadre d'un plan, et dont les opérations se présentent comme des ensembles complets. La rentabilité économique, et non pas seulement financière, en aura été particulièrement étudiée, notamment leur effet d'entraînement sur l'en-

semble de l'économie. Aussi, au niveau de l'élaboration, les dossiers doivent-ils contenir tout ce qui est nécessaire, que ce soit sur le plan technique, humain, économique ou commercial. Au niveau de l'exécution, la chaîne des actions concernant une même opération doit être suivie par un responsable unique.

4. Une attention particulière doit être portée au bloc du commerce et des services, qui est souvent négligé. Et pourtant, il arrive souvent qu'un effort de productivité dans l'agriculture soit perdu et les produits ne parviennent pas rapidement, et aux moindres coûts, à leurs lieux d'emploi.

Aussi faudrait-il insister :

- sur les questions de stockage, de ramassage et de distribution des marchandises, et, d'une façon plus générale, sur les questions d'organisation et de commercialisation;
- sur les circuits de canalisation de l'épargne, et sur l'orientation du crédit.

5. Enfin, il ne faut jamais oublier que le Plan, instrument du développement, est fait par des hommes et pour des hommes, et qu'il ne se résoud pas en des questions de formation de capital ou d'augmentation du taux de croissance. Ce qui pose deux séries de problèmes pratiques :

- (1) Résumé d'une conférence faite au Centre Culturel Saint-Michel le 5 novembre 1971.
- (1) Le Plan : 1947-53 4e Plan : 1962-65
2e Plan : 1954-57 5e Plan : 1966-70
3e Plan : 1958-61 6e Plan : 1971-74
- (2) SEMP : Service des Etudes Economiques et Financières, rattaché au Ministère des Finances
- (3) INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- (4) CREDOC : Centre de Recherche et de Documentation sur la consommation
- (5) INED : Institut National des Etudes Démographiques
- (6) FDES : Fonds de Développement Economique et Social
- (7) FIDES : Fonds d'Investissement Economique et Social
- (8) CFA : Communauté Financière Africaine
1 franc rwandais = 2 francs 75 CFA
10 francs CFA = 3,64 francs rwandais

- celui de la mise en place d'une administration intégrée et efficace - de son coût - de son rendement - de sa formation - celui des ressources humaines au sens large, c'est-à-dire à la fois de l'animation des populations et de la formation des cadres du développement.

Et surtout, il est nécessaire d'être convaincu que le développement est l'affaire des nationaux; les assistants techniques ne peuvent qu'apporter des conseils techniques, sur la base, à la fois de leur formation professionnelle et de leur expérience, et montrer aux responsables les conséquences de telle ou telle opération.

La planification du développement n'est pas une panacée, une recette magique pour sortir du sous-développement; ce n'est qu'un outil, qui a fait ses preuves ailleurs, mais il ne faut pas lui demander plus qu'il ne peut donner : tout dépend de la façon dont il est employé. Sur la route du développement, l'essentiel n'est pas la carte routière qui indique le chemin à suivre; c'est d'abord de savoir où on veut aller, et ensuite de partir, de se mettre en route et de ne pas dévier de la route que l'on s'est tracée.

JEAN MAGNIN

- (9) Taux d'investissement : rapport entre investissement et produit intérieur brut.
- (10) Coefficient de capital : rapport entre taux d'investissement et taux de croissance.
- (11) "La dimension de la plupart des pays et la jeunesse de leur secteur industriel font que les techniques d'interdépendance n'ont pas de signification très nette". A. Piattier.
- (12) "La construction de modèles économétriques pour les pays sous-développés est un amusant passe-temps". Clermonte.
- (13) Le cas du Rwanda est particulièrement significatif : bien que la récolte de café 1971 soit supérieure à celle de 1970, les droits de sortie perçus par l'Etat en 1971 seront vraisemblablement inférieurs de moitié à ceux perçus en 1970, à la suite de la baisse des cours mondiaux.

TABIEAU I - A - PLANS AFRICAINS EN COURS - PREVISIONS

Etat	Période	Investissements (en milliards CFA)	Evolution du PIB	Observations
<u>Cameroun</u>	1966-70	165	PIB per capita : 3,6 % par an	2e Plan
	1971-75	280	PIB per capita : 5,2 % par an	3e Plan
<u>Centrafrique</u>	1967-70	37	PIB global : 7 % par an	1e Plan 2e Plan en préparation
<u>Congo-Brazza</u>	1964-68	54	PIB global : + 7,2 % par an	1e Plan Etude 2e Plan en cours
<u>Côte d'Ivoire</u>	1967-70	224	PIB global : 8 % par an	Investissements Publics + 202 M Invest. indust. privés Plan intérimaire 1971-72 en cours d'élaboration le Plan
	1971-75	252	PIB global : 7,7 % par an PIB per capita : 4,5 % par an	
<u>Dahomey</u>	1966-70	35	PIB global : + 4,7 % par an	2e Plan
<u>Gabon</u>	1966-70	92	PIB global : + 7,5 % par an	2e Plan
	1971-75	65	PIB global : 4 % par an	Plan quadriennal 1972-75 en préparation
<u>Haute-Volta</u>	1967-70	33	PIB global : + 4,9 % par an	2e Plan
<u>Madagascar</u>	1970-74	120	PIB global : + 4,9 % par an	Programme triennal de redressement
<u>Mali</u>	1970-72	39	PIB global : 5 % par an per capita : 2,5 % par an	2e Plan : Plan cadre Depuis 1967 : programmation permanente
<u>Mauritanie</u>	1970-73	35	-	
<u>Niger</u>	1965-68	43	PIB global : + 4,7 % par an	

<u>Tchad</u>	1966-70	47	PIB global : + 5,8 % par an doubler revenu netaire en 10 ans	2e Plan
<u>Togo</u>	1971-75	-	PIB global : 7,7 % par an	3e Plan après réajustement
<u>Sénégal</u>	1969-73	117	-	
<u>Rwanda</u>	1966-70	26	PIB global : 5 % par an	I = 9,6 milliards frs rw. I = 8 milliards frs Bu. I public = 339 millions roupies
<u>Burundi</u>	1968-72	23		
<u>Maurice</u>	1966-70	8		

TABIEAU I - B - PLANS DE DEVELOPPEMENT Investissements prévus et sources de financement

	Investissement total (1)	Par habitant et par an (2)	Sources de financement en %			
			(3) Public	Privé	Extérieur	Intérieur
Cameroun (1971-75)	280,0	9.600	51	49	(60)	(40)
Centrafrique (1967-70)	47,0	2.800	70	30	57	43
Congo-Brazza (1964-68)	50,0	11.000	60	40	80	20
Côte d'Ivoire (1971-75)	454,0	17.800	55	45	(20)	(80)
Dahomey (1966-70)	35,0	3.100	71	29	69	31
Gabon (1971-75)	65,0	22.000	40	60	(75)	(25)
Haute-Volta (1967-70)	32,9	1.600	83	17	76	24
Madagascar (1970-74)	120,0	3.200	(47)	(53)	(55)	(45)
Mali (1970-72)	39,0	2.500	89	11	86	14
Mauritanie (1963-66)	28,0	7.000	49	51	87	13
Niger (1965-68)	43	3.700	76	24	76	24

Tchad (1966-70)	47,0	2.800	(90)	(10)	(55)	(45)
Togo (1971-75)	76,0	8.300	74	26	61	39
Sénégal (1969-73)	117,0	6.000	88	12	(55)	(45)
	1.730,0					
Rwanda (1966-70)	26	1.500	68	32	71	29

(1) en milliards francs CFA
(2) en francs CFA
(3) les chiffres entre parenthèses sont des estimations, faites à partir des données du Plan.

TABIEAU II - TAUX DE CROISSANCE DES ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Population totale (en 1000 habitants)	Sénégal	Mali	Mauritanie	Guinée	Côte d'Ivoire
1960	3.150	4.200	1.050	2.900	3.700
1970	3.900	5.200	1.200	3.800	5.000
Croissance %	2,2	2,2	1,3	2,6	3,2
Produit intérieur brut (en milliard CFA)					
1960	158	60	19	44	143
1970 prix courant	220	(125)	43	(90)	350
1970-prix 60	200	72	39	68	308
croissement réel %	2,5	1,8	7,5	4,5	8
Taux d'investissement %	11	28	15	15	20
Coefficient capital	4,4	3,7	3,3	1,9	2,5
Exportation % croissance annuelle	0	0	22	1,6	7
Population totale (en 1000 habitants)	Haute-Volta	Niger	Dahomey	Togo	Ensemble
1960	4.400	3.100	2.100	1.400	26.000
1970	5.000	3.900	2.700	1.800	32.500
croissance %	2,0	2,6	2,6	2,6	2,4

Produit intérieur brut (en milliard CFA)	1960	1970	1970-prix courant	1970-prix 60	croissement réel %	Taux d'investissement %	Coefficient capital	Exportation % croissance annuelle
	52	50	78	62	1,8	8	4,4	6
		85	68	49	3	10	3,3	5,5
	40	62	49	2		11	5,5	2
	36	58	46	2,4		11	4,6	6
	602	1.050	912	4,3		13	3	4,5

(D'après Samir Amin "L'Afrique de l'Ouest est bloquée".)

TABIEAU III.- EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR HABITANT

	Unité Monétaire	1958-60	1970 (Estimation)	Indice 1970/1960
Cameroun	fr. CFA	24.700	43.000	174
Centrafrique	"	27.530	34.000	124
Congo-Brazza	"	31.700	38.000	120
Côte d'Ivoire	"	38.180	80.000	210
Dahomey	"	16.300	25.000	153
Gabon	"	64.500	125.000	194
Haute-Volta	"	10.000	15.000	150
Madagascar	fr. malgaches	24.800	30.000	121
Mali	fr. maliens	16.000	23.000	144
Mauritanie	fr. CFA	17.500	43.000	245
Niger	"	16.900	25.000	148
Sénégal	"	47.300	56.000	118
Tchad	"	13.500	17.600	130
Togo	"	17.400	30.000	177
Moyenne	C.F.A.	26.000	37.000	142
Europe Occidentale	C.F.A.	493.000	760.000	154
Etats-Unis	C.F.A.	697.500	1.045.000	149

Réorganisation du Peuple de Dieu

Ce texte de Monseigneur Dondeyne, Président honoraire de l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain, reproduit, comme le faisait déjà le texte publié dans le No 29 de "Dialogue", des notes prises à un exposé de l'éminent philosophe.

Dans une première partie de cet exposé, Monseigneur Dondeyne fait une analyse de la crise générale d'autorité dont souffre le monde contemporain, en se référant à l'histoire. Il montre notamment comment les deux termes "obéissance" et "autorité" sont complémentaires et débouchent ensemble dans une attitude de coresponsabilité.

Mais reproduisons ci-dessous la partie qui concerne plus particulièrement l'Eglise d'aujourd'hui.

ANALYSE DE LA CRISE D'AUTORITE DANS L'EGLISE POST-CONCILLAIRE

Des causes multiples sont à la source de cette crise. Comme cela arrive souvent, l'exercice de l'autorité est en retard sur les exigences et les désirs de la masse et les changements du monde; et avant que l'engrenage soit réparé et fonctionnel, il faut un certain temps.

D'une façon générale deux choses surtout sont à bien distinguer :

1. L'aspect négatif

A la base de la contestation de l'autorité, il y a, du moins chez certains, une crise de foi. On ne peut le nier. Certains contestent l'autorité dans l'Eglise tout simplement parce qu'ils ne croient plus dans l'Eglise. Et ils ne croient plus dans l'Eglise parce qu'ils ne croient plus au Christ comme Verbe de Dieu qui a fondé son Eglise sur les apôtres, dont les évêques sont les successeurs. Ce qui est alors en cause dans la contestation de l'autorité, c'est le point du Credo : "Je crois en l'Eglise catholique".

Remarquons que ce point du credo prend son sens à partir de "Je crois en Dieu le Père tout-puissant". Je crois aussi en Jésus-Christ comme Verbe de Dieu qui est venu annoncer Dieu au monde; je crois en l'Esprit-Saint qui communique la vie et l'amour de Dieu aux hommes, lesquels doivent le communiquer au monde et y témoigner cette œuvre du Christ. Le groupe de ceux qui témoignent est ce qu'on appelle l'Eglise; la communauté des croyants ou le Peuple de Dieu.

Si on ne croit pas en Jésus Verbe de Dieu et en l'Esprit-Saint comme Esprit de Dieu (et pas simplement comme esprit humain), alors

évidemment, croire en l'Eglise et en son autorité n'a plus beaucoup de sens.

Le grand danger qui menace l'Eglise actuelle est "l'horizontalisme". On entend par là la tendance à accentuer tellement la dimension horizontale de la vie chrétienne (c'est-à-dire le souci de l'homme et du monde) qu'on finit par réduire à néant la dimension verticale ou théologique de la vie chrétienne (c'est-à-dire la vie chrétienne comme rapport direct avec Dieu même).

Les vertus théologales sont la foi, l'espérance et la charité, qui ont Dieu même pour objet.

Il y a en ce moment une tendance, chez certains jeunes et intellectuels, à centrer toute la vie chrétienne sur le souci de l'homme et du monde et à oublier qu'il y a encore Dieu, et que Jésus est le Verbe de Dieu qui le communique au monde. On ose à peine parler de Dieu dans certains milieux, on ne sait que faire de lui pour construire un monde meilleur. On parle beaucoup de Jésus, mais de l'homme-Jésus : il est le modèle de l'amour fraternel, mais on oublie de dire qu'il est aussi le Verbe de Dieu qui vit dans le sein du Père. On se réjouit du rapprochement de l'Eglise et du monde prôné par le Concile : "L'Eglise doit être une Eglise pour le monde", ce qui est très vrai. Mais on oublie de dire qu'elle est aussi là parce qu'elle aide le monde à trouver Dieu. L'Eglise n'a rien de spécifique, si elle n'est pas aussi la communauté des croyants qui aide le monde à trouver Dieu.

C'est la raison pour laquelle elle est appelée Peuple de Dieu, parce qu'elle doit témoigner qu'il n'y a pas que l'homme mais qu'il y a aussi Dieu; que la grandeur de l'homme, c'est être aimé par Dieu et appelé par lui à une vie éternelle. Ainsi, dans tous ces milieux intellectuels, on n'aime plus de parler de l'immortalité de l'âme et de la survie; l'Eglise comme Peuple de Dieu devient une espèce de mouvement de type un peu marxiste (voire maoïste) qui est à la pointe de la révolution; son but est d'atteindre à la tête du courant révolutionnaire qui traverse le monde et de construire un monde économiquement, socialement, politiquement meilleur. (1)

Dans une telle perspective - qui contient des choses vraies, mais où l'essentiel est oublié - dans une perspective horizontaliste de ce type là, il n'y a guère de place pour l'autorité propre aux évêques, en tant que successeurs des apôtres.

Ce n'est évidemment pas aux évêques à dire comment il faut organiser l'économie dans le tiers-monde : ce n'est pas leur affaire ! Elle doit être aussi juste que possible; mais c'est aux économistes, aux hommes politiques à inventer le système économique adéquat. Les évêques, eux, doivent veiller à l'intégrité de la foi et de la morale chrétienne.

2. L'aspect positif

D'un autre côté, on aurait tort de croire que la crise d'autorité dont souffre l'Eglise actuelle n'est rien d'autre qu'une manifestation d'une crise de foi. C'est peut-être vrai pour certains, mais ce ne l'est pas pour la majorité de ceux qui contestent l'organisation actuelle de l'Eglise et l'exercice de l'autorité.

Quand le Cardinal Suenens conteste certaines manières d'agir de Rome, ce n'est pas par une crise de foi, c'est pour que cela aille mieux dans le Peuple de Dieu. On pourrait discuter si la manière de le dire est toujours opportune. Mais son intention n'est pas de détruire l'Eglise ni de diminuer l'autorité du pape; mais c'est parce qu'il a l'impression que si on continue de cette façon, cela va mal tourner. L'opinion publique est intéressante, même dans l'Eglise. Evidemment, cela demande un changement d'habitudes qui est pénible, comme pour la Supérieure d'une communauté, qui entend des critiques venant de celle-ci. C'était impensable autrefois; or, c'est nécessaire à certains moments, une fois que les soeurs ne sont plus des enfants et ne veulent plus vivre dans une espèce d'infantilisme.

Donc chez la majorité des chrétiens, la contestation de l'autorité, la mise en question de certaines structures de l'Eglise trouve son origine, non pas dans une crise de foi, mais dans un souci réel de la foi et un amour très réel pour l'Eglise. Cela traduit si l'on veut, un souci de mise à jour efficace.

QU'ATTEND-ON DE L'EGLISE, AUJOURD'HUI ?

Quelle réponse davantage aux exigences de l'aggiornamento conciliaire, comme fidélité à l'évangile et comme ouverture au monde moderne.

A. Retour à la conception évangélique de l'Eglise

Remarquons que ce retour à la conception évangélique et surtout paulinienne (2) de l'Eglise fait précisément l'objet de "Lumen Gentium", la constitution dogmatique sur l'Eglise. C'est à la lumière de ce texte qu'il faudrait examiner la contestation relative au retour à l'évangile. C'est par exemple ce sur quoi le Cardinal Suenens insiste : que la collégialité a été affirmée au Concile, qu'elle n'est pas un but en soi mais qu'elle est au service de l'Eglise comme lumière pour les nations (Lumen Gentium).

Ce reproche fait à l'exercice de l'autorité - et cela à tous les niveaux : paroissial, diocésain, de l'Eglise occidentale par rapport à l'Eglise des missions, etc. - c'est donc de ne pas répondre assez aux exigences implicites dans l'idée conciliaire, que l'Eglise, peuple de Dieu, doit être lumière pour les nations.

1. Comme on le sait, "Lumen Gentium" contient une espèce de nouvelle eocclésiologie; c'est-à-dire une nouvelle conception de l'Eglise, qui n'est rien d'autre qu'un retour à l'eocclésiologie paulinienne. Elle n'est donc pas neuve; elle est plutôt un retour à l'eocclésiologie d'avant le Concile de Trente, qui, en effet, était dominé par l'idée paulinienne de "Peuple de Dieu".

Il y a quelque chose de caractéristique dans "Lumen Gentium" : après avoir, dans le premier chapitre, montré l'origine de l'Eglise dans le mystère de Dieu, on passe dès le second chapitre, à la description du Peuple de Dieu. Car c'est cela, l'Eglise, c'est la communauté totale des croyants. Et c'est seulement dans les chapitres suivants, que "Lumen Gentium" passe aux différents organes de l'Eglise : la hiérarchie, les religieux, les laïcs, pour finir par la Sainte Vierge qui est le modèle de l'Eglise. Le fait d'avoir mis les chapitres dans cet ordre-là, au lieu de commencer comme on faisait autrefois, par les évêques puis le clergé, les religieux et de finir par les laïcs, n'a pas été chose facile !

2. Selon l'idée paulinienne, l'Eglise n'est donc pas simplement la hiérarchie, ou les religieux, ou le clergé, mais la communauté vivante des fidèles. Celle-ci est, dira St Paul, le nouveau Peuple de Dieu, le nouvel Israël ou encore "l'Israël selon l'Esprit". Il faut bien remarquer que l'expression "Peuple de Dieu" est une expression biblique qui vient de l'Ancien Testament et que St Paul reprend. Elle n'a pas de signification politique, pour dire qu'il faut organiser l'Eglise sur le mode démocratique. Quand on dit que l'Eglise est le Peuple de Dieu, cela veut dire : ce que le peuple d'Israël a été dans l'Ancien Testament, l'Eglise l'est maintenant dans le Nouveau Testament, c'est-à-dire le gardien et le témoin de la parole de Dieu; être au service de cette parole en vue du salut du monde entier.

C'est pourquoi l'Eglise est appelée chez St Paul : "l'Epouse du Verbe", c'est-à-dire sa bien-aimée et son associée qui travaille avec le Verbe au salut du monde. Elle sera appelée "la nouvelle Jérusalem", qui est comme la demeure de Dieu ici-bas, l'endroit où Dieu habite et travaille au salut du monde, par son Verbe et son Esprit.

Car Dieu ne travaille pas d'une manière magique, il parle aux hommes à travers des hommes; il a besoin d'hommes pour s'adresser au monde.

Dans l'Ancien Testament, il lui parlait à travers Israël. Dans le Nouveau, il le fait à travers le nouvel Israël, c'est-à-dire la communauté des croyants.

La différence est grande cependant. Dans l'Ancien Testament, il fallait être de naissance juive et circoncis pour faire partie du Peuple de Dieu; tandis que dans le Nouveau, ce qui compte, ce

n'est ni la circoncision ni la naissance juive, c'est la foi, qu'on soit n'importe qui.

3. Comment l'Eglise accomplit-elle son rôle de peuple-témoin ? Maintenant comme toujours, par la prédication, la catéchèse, l'administration des sacrements, mais surtout par le témoignage d'une vie chrétienne authentique, une vie transformée par ce que St Paul appelle "les fruits de l'Esprit".

Dans une telle perspective, l'Eglise doit être proche du monde, ouverte au monde. Et il est compréhensible alors qu'on puisse faire à l'organisation de l'Eglise et à sa manière d'exercer l'autorité certains reproches tels que ceux-ci :

- L'Eglise fait trop l'impression de s'identifier avec le clergé et la hiérarchie;
- Le clergé lui-même fait trop souvent l'impression de constituer une espèce de classe sociale à part, vivant loin des hommes et au-dessus d'eux;
- Dans les structures actuelles, il n'y a pas assez de place pour la co-responsabilité, la participation, le dialogue à tous les niveaux : prêtres avec les évêques, évêques avec le pape et surtout, laïcs avec ceux qui détiennent l'autorité.

Ce dernier point est, en partie, à l'origine de la contestation, avec tous ses dangers comme ses côtés positifs : pour Humanas Vitae, l'encyclique sur la vie conjugale, on a consulté des évêques et des laïcs; mais après, on a dit le contraire de ce qu'ils avaient conclu. C'est tout de même assez grave...

On sent que, depuis lors, le pape parle déjà autrement, que son dernier grand discours sur la morale conjugale (3) est d'un tout autre ton.

Maintenant aussi, dans la manière dont les évêques consultent le peuple pour d'importantes problèmes, on sent qu'ils ne pourraient plus décider sans écouter l'avis des laïcs; et cela, en fonction d'un souci de foi, pour que le Peuple de Dieu devienne tout entier un peuple-témoin (et non pas simplement des gens qui obéissent aveuglément à une autorité qui décide au nom de Dieu ce qu'il faut faire).

Autrefois, on pratiquait une espèce d'obéissance aveugle et on avait l'impression que l'Eglise était une sorte de bercail, fait pour abriter les fidèles contre tous les dangers du monde... et de temps en temps aussi, pour tondre les brebis !

Une Eglise ouverte au monde n'était alors pratiquement pas possible.

4. Du point de vue de la dimension verticale on peut aussi faire certains reproches en partie justifiés, à l'organisation de l'Eglise, à certaines structures, etc. Tout cela est en train de chan-

ger assez vite. Si cela se fait avec mesure et sagesse, cela mènera à bien l'aggiornamento souhaité. Si par contre cela se fait par une sorte de pure révolte et parce qu'on ne croit plus dans l'Eglise, alors cela mènera à la catastrophe.

Ce que beaucoup de gens reprochent encore à l'Eglise, c'est qu'on y parle un langage qui n'est pas à leur portée. Comment voulez-vous qu'un curé se rende compte qu'il n'est pas compris et qu'il parle par dessus la tête des gens si ceux-ci ne viennent pas le lui dire, c'est-à-dire s'il n'y a pas collaboration entre lui et ses paroissiens ? Car pour répondre à leurs besoins, à leurs demandes, son langage doit être un langage adapté.

B. Ouverture au monde moderne

Du point de vue d'une plus grande ouverture au monde, on peut aussi formuler des reproches à l'égard de la manière de faire de l'Eglise.

1. En effet, une des caractéristiques les plus importantes de l'homme moderne, c'est son passage à un âge plus adulte. Par le fait qu'actuellement tout le monde passe par l'école jusqu'à 17, 18 ans, (4) que tout le monde lit tout, qu'il y a la T.V. etc., l'homme est tout de même moins enfant, plus ouvert, mis en rapport avec le monde entier et invité à réfléchir.

L'homme moderne qu'il soit prêtre ou laïc, ne veut plus être traité comme un enfant qui ne fait que recevoir passivement des directives, sans être consulté et sans avoir son mot à dire, alors qu'il s'agit de choses qui le concernent directement. D'où l'idée, très répandue en ce moment dans toutes les sociétés, de participation, de co-responsabilité, de dialogue. On le retrouve partout, dans les écoles, dans les milieux universitaires et économiques, dans les entreprises, etc... partout, c'est ce qu'on réclame. Pourquoi ? Parce que l'homme veut désormais être co-responsable.

Ce même phénomène se manifeste dans l'Eglise. Là aussi, les laïcs et les prêtres ne désirent plus être traités en enfants. Le laïc veut avoir son mot à dire.

Par exemple dans la liturgie : c'est son affaire à lui aussi et pas seulement celle du curé. Il veut avoir quelque chose à dire dans l'exposé de la morale chrétienne, surtout dans les questions de morale sexuelle et conjugale, les questions de justice sociale. Au fond, dans ces matières, il s'y connaît mieux que beaucoup d'évêques.

Aussi sent-on de plus en plus, que pour des questions de ce genre, l'Eglise comprend qu'elle doit consulter les spécialistes et les laïcs. On sent bien que la lettre des évêques Belges sur le développement a été composée par Vanistendael (5) et quelques autres et non pas par les évêques. Autrefois, c'était l'évêque qui faisait faire cela par son secrétaire : voilà la différence !

Cette collaboration se manifeste dans les conseils paroissiaux, les conseils, etc... qui s'organisent un peu partout et qui correspondent bien à la mentalité, aux exigences psychologiques et culturelles de l'homme moderne.

Bien que beaucoup de choses soient en train de changer, on peut encore faire certains reproches à l'Eglise à propos de l'ouverture au monde :

2. Jusqu'il y a peu, l'autorité était exercée d'une façon trop paternaliste. Le paternalisme est le défaut professionnel du père. C'est oublier que le père exerce une autorité et veille sur l'enfant aux fins de le libérer, de le mener vers l'état adulte. Au lieu de cela, on veut continuer à le guider comme un enfant et garder la main dessus.

Pour les missions, il est plus facile d'être missionnaire et de diriger l'Eglise que de tout lâcher, de tout donner aux autres et de se mettre au service du peuple de Dieu en collaboration avec les prêtres autochtones.

Dans une société qui évolue, on passe toujours par cette crise et le paternalisme doit être purifié et ramené à de justes proportions.

3. Un autre reproche : la conception un peu magique de l'exercice de l'autorité à laquelle correspond une conception quasi magique, aveugle, mécanique de l'obéissance. Cela existe encore dans certains milieux : il suffit que l'autorité parle pour que ce soit bien, du fait qu'elle parle, c'est la volonté de Dieu, même si ce sont des bêtises ! C'était un peu la mentalité qui existait dans certaines congrégations religieuses : quand la supérieure parlait, c'était la volonté de Dieu qui passait par sa bouche et tout le monde obtempérait automatiquement...

Comme nous l'avons vu en commençant, l'autorité est une responsabilité ; c'est réfléchir et être "au service de".

Dans des problèmes difficiles, personne ne possédant la toute-puissance et la toute-sagesse de Dieu, il est indispensable de consulter. Exercer l'autorité de cette façon est un acte d'intelligence et aussi de prudence. Ce n'est pas le simple fait qu'on décide quelque chose qui fait que c'est bien ; il y a de bonnes et de mauvaises décisions.

On demande donc à l'autorité qu'elle soit plus éclairée, par et avec la responsabilité des autres.

4. Dans certains milieux, on reproche aussi un caractère trop archaïque, trop sacralisé, de concevoir et d'exercer l'autorité ; mais c'est tout proche du magique ! Jusqu'à présent l'autorité avait une espèce de caractère sacré, dans le mauvais sens du mot. C'était comme une auréole, quelque chose de tabou à quoi on ne pouvait

pas toucher (tout comme on ne touchait pas au roi : "On ne peut pas découvrir la couronne").

Cette conception archaïque, sacralisée de l'autorité, provient d'une mauvaise sacralisation. Ainsi l'autorité s'entourait-elle d'une espèce de gloire extérieure. Elle aimait de se mettre en rouge, d'apparaître sur scène, de se montrer, de s'entourer d'un certain appareil - un peu comme Dieu dans l'Ancien Testament - qui faisait qu'on ne l'approchait pas aisément et qu'on obéissait facilement.

Evidemment c'est très dangereux pour l'autorité et pour l'obéissance. Cette conception est en train de disparaître, mais il y faudra un certain temps !

CONCLUSIONS PRATIQUES

1. Dans cette crise d'autorité il est important d'essayer de mettre les torts d'un côté. Les torts sont de part et d'autre et même, en partie, au-dessus des deux. Adapter la mentalité de l'autorité et la mentalité des subordonnés ne se fait pas en un jour. Cela demande des changements d'habitudes et de pensées ; une certaine patience est donc nécessaire.

2. Co-responsabilité, ou responsabilité, implique qu'on soit ouvert, qu'on manifeste une grande compréhension pour les difficultés d'un chacun et qu'on fasse un effort pour se comprendre mutuellement. Cela fait partie de la responsabilité qui assume l'ensemble, enveloppant à la fois l'autorité et l'obéissance. En termes plus simples, vouloir être co-responsable, c'est faire un effort pour comprendre pourquoi la hiérarchie prend telle ou telle mesure, c'est d'abord écouter l'autre : "Qu'est-il voulu dire ? Qu'y a-t-il là derrière ? Quelles sont ses intentions ?" On peut alors formuler des remarques et prendre une plus grande responsabilité. Vivre à côté de la hiérarchie n'est pas une co-responsabilité ; pour beaucoup, ce sera simplement un prétexte pour faire n'importe quoi et pour raconter n'importe quoi.

Une des raisons pour laquelle Rome est assez lente et un peu réticente devant certaines réformes à faire, c'est qu'elle a peur et à juste titre. Nous devons en prendre conscience.

Si on lit, par exemple certaine littérature hollandaise, certaines revues ou journaux qui sont chrétiens, si on regarde certaines émissions de la T.V. organisées par des chrétiens, en ce qui concerne la foi, pratiquement rien n'est respecté. Ainsi ce qu'on raconte maintenant dans le catéchisme est inouï. Les parents se plaignent d'ailleurs de ce que leurs enfants ne savent plus ce que c'est que croire, parce que chacun joue au "petit pape", au "petit évêque". On ne veut plus de censure, car on dit que c'est contre la liberté de conscience ; mais c'est aussi un prétexte pour raconter n'importe quoi, même sur la foi !

On doit donc aussi comprendre les soucis des autres, si on veut être co-responsable de ce qu'ils font. C'est ce qui manque très souvent en ce moment : chacun va son chemin et n'écoute pas l'autre.

3. Il est évident que la mise à jour de l'organisation de l'Eglise comme Peuple de Dieu n'est pas uniquement une question de bonne volonté et de bons sentiments, et donc de dialogue et d'écoute mutuelle. C'est aussi une question de structures. A un certain moment, il faut des structures meilleures. Comme dans une entreprise, ce n'est pas simplement avec de la bonne volonté et de beaux sentiments qu'on va résoudre certaines difficultés; c'est en changeant les structures. Par exemple, quand ils seront bien mis au point, le Synode des Evêques, les Conseils pastoraux, etc. réaliseront de vrais changements dans l'Eglise.

Souvent les gens ont aussi une mauvaise conception de la liberté. Pour eux, liberté veut dire faire n'importe quoi, agir à sa guise. Or la vraie liberté est la co-responsabilité. Être co-responsable, c'est s'imposer certaines règles, certaines disciplines pour le bien de tout le monde.

A. DOMINIQUE

- (1) "Jésus a été le grand révolutionnaire"; c'est vrai en partie. Mais il l'a été d'une manière tout-à-fait particulière, spécifique, en prêchant l'amour des frères. Il a fait une révolution non-violente, mais il n'a pas fait de politique.
- (2) C'est-à-dire selon l'enseignement de Saint Paul.
- (3) Aux Equipes Notre-Dame.
- (4) L'auteur vise ici la situation de la Belgique.
- (5) Ancien secrétaire Général de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, membre de la Commission pontificale "Justice et Paix".

Le Conseil Pastoral

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ANDRE PERRAUDIN,
Archevêque de Kabgayi,
SUR LE CONSEIL PASTORAL.

à l'occasion de la première réunion du Conseil pastoral du diocèse de Kabgayi.

I. NATURE

Le Conseil Pastoral est né pour ainsi dire du 2ème Concile du Vatican. Le Concile en parle explicitement dans le "Décret sur la charge pastorale des Evêques", au No 27 : "Il est tout-à-fait souhaitable, dit-il, que dans chaque diocèse soit établi un conseil pastoral particulier, présidé par l'évêque diocésain lui-même, et auquel participent des clercs, des religieux et des laïcs spécialement choisis. A ce conseil, ajoute le Concile, il appartient de rechercher ce qui se rapporte au travail pastoral et de formuler à son sujet des conclusions pratiques." Le Concile en parle aussi dans le "Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise" (No 30) "En vue d'une meilleure coordination (de l'exercice de l'apostolat) y est-il dit, l'évêque doit constituer, dans la mesure du possible, un conseil pastoral dans lequel les clercs, les religieux et les laïcs auront leur part, au moyen de délégués choisis".

Le Pape Paul VI a précisé cette décision du Concile sous forme de loi dans son Motu proprio "Ecclesiae sanctae". Il y a six paragraphes qui se rapportent au Conseil pastoral. Les voici :

1. "Il appartient au Conseil pastoral d'étudier et d'examiner tout ce qui touche aux oeuvres pastorales et d'émettre des conclusions pratiques de façon à promouvoir la conformité de la vie et de l'activité du Peuple de Dieu avec l'Evangile.
2. Le Conseil pastoral, qui n'a que voix consultative, peut être constitué de diverses manières. Ordinairement, bien que de sa nature il soit une institution permanente, il peut être temporaire dans ses membres et son action et remplir sa fonction occasionnellement. L'évêque pourra le convoquer chaque fois qu'il le jugera opportun.
3. Une partie du Conseil pastoral des clercs, des religieux et des laïcs choisis spécialement par l'Evêque.
4. Pour que ce Conseil atteigne réellement son but, il convient qu'une étude préalable soit faite avant le travail en commun, en recourant le cas échéant à des institutions ou des services qui travaillent dans ce but.

5. Là où il y a sur un même territoire des Hiérarchies de divers rites, il est fortement recommandé que, dans la mesure du possible, le Conseil pastoral soit de caractère interrituel, c'est-à-dire composé de clercs, de religieux et de laïcs de différents rites.

6. Les autres dispositions sont laissées à la libre décision de l'évêque du diocèse, compte tenu de ce qui est dit au No 17."

Au No 17, on demande autant que possible que des mesures semblables soient prises dans une même région.

Je crois qu'il faut faire remarquer à propos de ces textes fondamentaux que :

1° Le Conseil pastoral est envisagé dans le cadre des collaborateurs immédiats de l'évêque dans le Gouvernement de son diocèse.

Le No 27 du Décret sur la charge pastorale des évêques traite de la "Curie diocésaine", c'est-à-dire des personnes (Vicaires généraux, Vicaires épiscopaux) et des conseils (séant des prêtres, conseils des consultants diocésains, chapitre cathédral) qui concourent au ministère pastoral de l'évêque. Aux conseils déjà existants le Concile ajoute le Conseil pastoral.

Le Conseil pastoral a pour mission d'aider l'évêque à diriger son diocèse en étudiant avec lui les problèmes pastoraux qui se posent et en lui donnant son avis.

Il ne faut donc pas confondre le Conseil pastoral avec toutes sortes d'autres conseils qui peuvent exister, soit dans un même diocèse, soit pour plusieurs diocèses : par exemple, les différents conseils d'Action Catholique, les Conseils de Caritas, les Conseils des laïcs, la Commission Justice et Paix, le Conseil des Religieux. Dans tous ces conseils à caractère religieux et apostolique, l'évêque a évidemment son rôle à jouer, ses directives à donner ou ses remarques à faire, mais il n'en est pas le président; dans leur sphère d'action, les autres conseils jouissent d'une certaine autonomie. Le Conseil pastoral, lui, est directement relié à l'évêque : il ne peut pas exister ni agir sans lui, à fortiori contre lui. De plus, c'est un conseil et non pas un organe de décision : c'est finalement l'évêque, représentant du Christ, qui décide.

Le Conseil pastoral a voix consultative. Ce n'est pas une assemblée législative, ni une assemblée gouvernementale. Dans l'Eglise, le pouvoir n'est pas démocratique, bien qu'il puisse revêtir certaines formes démocratiques. Le pouvoir vient directement du Christ aux Apôtres et à leurs successeurs, les évêques : les prêtres, en vertu du sacrement qu'ils ont reçu, participent au pouvoir de l'évêque, mais toujours en dépendance de lui.

Tout ceci ne veut pas dire que le Conseil pastoral ne peut pas être investi de pouvoirs délibératifs, mais ces pouvoirs ne peuvent lui être donnés que par l'évêque explicitement, dans des cas bien précis. Mais il est évident que, dans la pratique, l'évêque - s'il ne veut pas être imprudent - se fera un devoir et une ligne de conduite de suivre les avis qui lui seront donnés par le grand nombre des membres du Conseil pastoral.

2° Que le Conseil pastoral est composé à la fois de prêtres, de religieux et de laïcs.

C'est ce qui le distingue du conseil presbytéral, également demandé par le Concile. Le Conseil presbytéral est composé uniquement de prêtres : sa nature est fondée sur la participation au même sacerdoce ministériel : l'évêque avec ses prêtres représentent le Christ chef et tête de son Eglise : ils ont pour mission de l'engendrer, de la diriger et de l'animer au nom et avec les pouvoirs spéciaux reçus directement du Christ par le sacrement de l'Ordre. C'est pour mieux accomplir leur tâche spécifique que l'évêque et ses prêtres se réunissent à part et réfléchissent ensemble sur leur grande responsabilité.

Le Conseil pastoral, lui, est composé des représentants de tout le Peuple de Dieu : prêtres, religieux, laïcs. Ce n'est donc pas un conseil des laïcs, c'est le conseil de toute la famille chrétienne autour de l'évêque. Ceci souligne la responsabilité commune que nous avons, notre co-responsabilité dans la réalisation de la Mission de l'Eglise catholique : c'est toute l'Eglise qui a été appelée par le Concile "Sacrement du salut du monde", c'est-à-dire signe et cause instrumentale de ce salut.

Chaque membre du Peuple de Dieu, qui est un peuple sacerdotal, participatif, de par son baptême et sa confirmation, à la triple mission du Christ, Prêtre, Roi et Prophète. Chaque membre du Peuple de Dieu doit exercer cette triple mission dans le cadre de vie qui est sien et selon les charismes qu'il a reçus du Seigneur.

La mission est unique, mais les fonctions sont diverses. Le Conseil pastoral, comme dit un auteur, devient comme l'organisation de la responsabilité collective de tout le Peuple de Dieu, dans la reconnaissance et le respect de sa structure hiérarchique, en vue de l'accomplissement de sa mission commune" (Pagé, p.60).

L'esprit du Conseil pastoral est donc essentiellement un esprit de co-responsabilité et de collaboration intime entre tous les membres du Peuple de Dieu : Prêtres, religieux, religieuses, laïcs, autour de l'évêque. Tous nous devons prendre part active au salut et à la sanctification du monde, et pour que notre travail soit plus efficace et mieux béni de Dieu, nous devons nous mettre ensemble, cordialement, profondément, sans arrière-pensée.

Peut-être avons-nous du progrès à faire dans ce sens : jusqu'à maintenant, est-ce que les paroisses n'étaient pas considérées comme une entité trop séparée des écoles secondaires, par exemple ?

Est-ce que les congrégations religieuses ne se cantonnaient pas trop dans leur travail spécifique et leurs soucis particuliers, sans assez regarder autour d'elles ? Est-ce que les prêtres et les laïcs ne constituaient pas trop comme deux castes à part ? Est-ce que l'Eglise, Corps du Christ, n'était pas un peu trop déchirée, morcelée ? "Nous ne sommes pas des morceaux", a dit le croix, le Père de Lubac, nous sommes des Membres", c'est-à-dire qu'il y a entre nous tous des liens vitaux. C'est d'ailleurs ce que le Christ a voulu dire par la comparaison de la vigne : "Je suis le cep, vous êtes les sarments". St Paul a exprimé le même mystère par l'image du corps : "Vous êtes le Corps du Christ et membres les uns des autres". Je crois que notre Conseil pastoral doit refléter cela avant tout et le rayonner.

3° Que le rôle et le but du Conseil pastoral est de "rechercher ce qui se rapporte au travail pastoral, de l'examiner et de formuler à son sujet des conclusions pratiques".

Le Pape, dans son Motu proprio, a ajouté : "de façon à promouvoir la conformité de la vie et de l'activité du Peuple de Dieu avec l'Evangile". (No 16)

Le Conseil pastoral a donc tout d'abord un rôle de recherche, d'étude des situations. Il ne faut pas parler en l'air, mais se baser sur la réalité, sur les faits. Avant de porter un jugement, il faut voir, avant d'agir, il faut être au courant des personnes et des choses. Je pense que le Conseil pastoral, par ses délégués de toutes catégories, et de tous les milieux est très bien placé pour voir ce qui se passe dans la communauté chrétienne, dans les paroisses, dans les écoles, dans les catéchuménats, dans les milieux de vie de travail et de loisirs. Aujourd'hui, par exemple, vous allez nous donner vos constatations sur le problème des jeunes : vous êtes avec eux, ce sont vos enfants dont il s'agit, vous voyez aussi la situation des enfants de vos voisins, de la colline, de la commune. Oui, vraiment c'est vous et vous seuls qui pouvez connaître de façon précise la situation des jeunes.

Mais votre regard ne doit pas être superficiel, voilà pour quoi je dis qu'il faut étudier de près. Il ne suffit pas de dire qu'il y a beaucoup d'enfants qui n'ont pas d'école : il faut en savoir le nombre exact et pourquoi il en est ainsi.

Ensuite le Conseil pastoral a un rôle de jugement des situations et ce jugement, comme le Pape nous l'a demandé, doit être avant tout évangelique. Il faut voir les situations et se demander si elles sont chrétiennes. A propos des jeunes, par exemple, il ne suffira pas de constater si c'est évangelique qu'ils n'ont pas d'écoles, de formation humaine et chrétienne, il faudra se demander aussi si les écoles sont ce qu'elles devraient être.

Le Conseil pastoral devra proposer des conclusions concrètes, pratiques, réalisables, et envisager les moyens de passer à ces

réalisations. Ayant constaté la situation difficile de beaucoup de jeunes, ayant jugé cette situation intolérable parce que non conforme à la dignité humaine et chrétienne, il faudra voir comment, concrètement, avec les moyens que nous avons, il sera possible d'améliorer cette situation.

Enfin le Conseil pastoral, à travers ses membres, devra avoir un rôle d'animation. Il serait vain, en effet, de réfléchir sur des situations et même de prendre de bonnes résolutions si on ne les met pas en pratique : il faudrait que tous les membres du Conseil pastoral deviennent des entraîneurs, des apôtres : venus ici porter les soucis de leurs paroisses ou de leurs institutions, ils devraient porter chez eux la lumière et les forces puisées à cette rencontre.

II. FONCTIONNEMENT

On peut se demander maintenant comment fonctionnera le Conseil pastoral pour être vraiment efficace ? Ceci est très important.

Le Conseil pastoral ne pourra pas se réunir souvent : une ou deux fois par an, au maximum. Il lui reviendra, comme on l'a vu, de réfléchir sur les problèmes pastoraux et de proposer des solutions adéquates à ces problèmes.

Il me semble qu'il ne pourra remplir son rôle que si, à la base, par exemple à l'échelon des doyennés ou même des paroisses, il se constitue en groupes de travail. D'autres groupes de travail pourraient se faire pour étudier des questions plus spécialisées.

Je pense en tout cas que nos réunions plénières n'auront d'efficacité que si, d'une part, elles sont bien préparées dans ces groupes de travail, et si, d'autre part, ces groupes de travail se font vraiment les promoteurs, dans leur milieu, des décisions prises. C'est donc un courant à double sens que le Conseil pastoral devra assurer :

- apporter les suggestions de la base au sommet, - et rapporter à la base les résolutions prises au sommet dans la lumière de l'Evangile et la force de l'Esprit Saint. C'est le dialogue.

Je pense qu'il sera nécessaire aussi que le Conseil pastoral se constitue une sorte de bureau dont le rôle sera double :

- 1) Préparer les réunions, c'est-à-dire centraliser et ordonner le travail des groupes de travail, établir un programme des travaux à long terme et l'ordre du jour de chaque réunion.
- 2) Etre entre les mains de l'Eveque un organe consultatif relativement facile à réunir plus souvent que tout le Conseil pastoral ensemble.

Voilà, chers Amis, quelques considérations sur le Conseil pastoral. Il vous sera loisible demain d'en discuter et de faire des propositions car, comme on vous l'a écrit, c'est le Conseil pastoral lui-même qui devra se chercher ses structures les plus efficaces et les plus pratiques. Ce que je souhaite ardemment c'est que tout se fasse à la lumière du mystère d'union profonde que ce Conseil constitue et représente.

III. SUJETS A TRAITER

Il me reste maintenant un petit mot à vous dire au sujet des thèmes retenus pour cette réunion.

Comme vous le savez, dans ma lettre pastorale du 7 octobre de l'année dernière, j'avais suggéré l'examen d'un certain nombre de questions, en laissant aux paroisses le soin d'en ajouter si elles le désiraient, en tout cas en leur demandant d'établir entre elles un ordre de priorité.

Voici les résultats de cette consultation : tous les secteurs consultés (au nombre de 8) ont mis en premier lieu les problèmes de la Justice. Viennent ensuite :

Le problème des Ecoles	5	secteurs sur 8
Le problème de la Jeunesse	5	" " 8
Le problème du Sacerdoce ministériel	5	" " 8
Le problème des Vocations	5	" " 8
Le problème Développement et progrès	5	" " 8
Le problème des Pratiques païennes	5	" " 8
La nature du Conseil pastoral	2	" " 8
Le problème de la Famille chrétienne	2	" " 8
Congrégations religieuses et Action Catholique	1	" " 8
Mystère d'union entre tous les hommes	1	" " 8
Renouvellement des structures d'Eglise	1	" " 8

Comme vous le voyez, il est été normal de retenir pour cette réunion le problème de la Justice, mais la question ayant été examinée au Bureau Presbytéral, ce sujet de la Justice a paru trop complexe pour un Conseil pastoral non encore rôdé. Voilà pourquoi on a retenu pour aujourd'hui le problème de la Jeunesse.

Je voudrais ajouter encore que, dans l'examen des questions soumises au Conseil pastoral, il ne doit pas s'agir avant tout de faire la leçon aux autres, mais de voir comment nous, Chrétiens, comment nos paroisses avec leurs fidèles et leurs catéchumènes pourront mieux suivre l'Evangile. C'est dans votre propre maison que nous devons d'abord mettre de l'ordre et de la propreté.

Je termine en vous remerciant de tout coeur d'avoir répondu à notre appel et d'être venus à ce Conseil. Je souhaite que nous

faisons ensemble du l'excellent travail et je vous demande de prier beaucoup aujourd'hui pour que le Seigneur bénisse cette rencontre faite en son NOM.

A. PERRAUDIN

Archevêque de Kabégyl.

Rencontre Pan-Africano-Malgache des Laïcs à Accra

Du 11 au 18 août 1971 s'est tenue à Accra (Ghana) la RENCONTRE PANAFRICANO-MALGACHE des LAÏCS.

Trente-sept pays africains étaient représentés. Certaines délégations avaient jusqu'à 12 délégués. Tous les délégués avaient préparé avec beaucoup de soin les travaux pendant trois ans.

En plus des délégations, il y avait deux Cardinaux qui ont participé en toute grande simplicité aux travaux : le Cardinal Roy et le Cardinal Zoungana et des représentants de la hiérarchie africaine en la personne de huit évêques; des observateurs de la Secrétairerie d'Etat, de la S.C. pour l'Evangélisation des Peuples, du Secrétariat pour l'Unité, du Secrétariat pour les non-chrétiens et pour les non-croyants; de la Commission Justice et Paix, de l'Union des Supérieurs Généraux des Congrégations Religieuses, de Caritas-Internationales, du Comité International Catholique d'information, du Quindisme, de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Catholique, du Mouvement mondial des Travailleurs, de l'Office International de l'Enseignement Catholique, de Pax Romana, de la Société de St Vincent de Paul, de l'Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques, des A.F.I., de l'Association Rurale Catholique Internationale du Grail, du Mouvement International d'apostolat de l'enfance, du Mouvement International d'apostolat des milieux sociaux indépendants, du Conseil Océanographique des Eglises, de la Confédération des Eglises de toute l'Afrique, de Sodapax, de Radio Voice of the Gospel, de l'Association Chrétienne des jeunes gens, de l'Association Chrétienne des jeunes filles, de Misereor, et une série d'experts.

Au cours de la séance de clôture, Son Excellence le Dr. BOSIA, Premier Ministre du Ghana prit la parole pour faire un remarquable exposé sur le rôle des laïcs chrétiens dans le Développement de l'Afrique.

La rencontre avait été préparée depuis trois ans par un Comité Africain du Conseil des Laïcs et par les Conseils des Laïcs de tous les pays d'Afrique qui envoyèrent de cette façon des délégués qui avaient quelque chose à dire et à partager avec les autres.

Ceci situe l'importance de cette rencontre et en fait effectivement l'événement le plus important du siècle pour l'Eglise d'Afrique.

Il serait malaisé de vouloir donner dans le cadre forcément limité d'une revue le panorama de tout ce qui a été dit durant cette Rencontre.

Voici les "Conclusions Générales et les Orientations" de cette Rencontre Panafricaine des Laïcs.

CONCLUSIONS GENERALES ET ORIENTATIONS

A. La Rencontre panafricaine-malgache des laïcs, réunie à Accra du 11 au 18 août 1971 autour du thème : "L'engagement du laïc dans la croissance de l'Eglise et le Développement intégral de l'Afrique" s'est penchée en premier lieu sur les questions de l'engagement du laïc en vue du développement intégral de l'Afrique à la lumière de l'enseignement de l'Eglise.

1. Evolution économique, sociale, politique

A ce sujet, nous avons constaté que dans la majorité des pays, un processus de développement est engagé. Cependant de nombreux problèmes restent à résoudre. Dans les centres urbains, on s'est rendu compte de l'accroissement rapide et parfois désordonné de la population. Ceci a suscité d'immenses problèmes humains (habitat, hygiène, chômage, délinquance, etc.).

En milieu rural, malgré les efforts qui sont déployés en vue d'augmenter la production quantitativement et qualitativement, on constate le manque de moyens de production. De plus, la détérioration des terres de l'échange diminue le pouvoir d'achat et ne facilite pas l'amélioration des méthodes de culture. Le manque d'organisation des paysans ne facilite pas non plus la commercialisation de leurs produits.

On a constaté également l'analphabétisme, la pauvreté et l'apathie manifestées par les populations vis-à-vis des projets gouvernementaux. Il y a une absence d'organisation efficace et de personnes capables de prendre des responsabilités au sein de la communauté.

Vis-à-vis des problèmes, autant du milieu rural que du milieu urbain, la Rencontre insiste sur la nécessité pour les chrétiens de s'engager et de susciter éventuellement des projets pour résoudre les problèmes existants, en solidarité avec les autres groupes de la population.

Dans les domaines politique, social, économique et administratif, la Rencontre a été heureuse de constater la participation active de beaucoup de chrétiens, mais pense qu'un plus grand soutien doit être donné par l'Eglise à ces laïcs fortement engagés, soutenir qui les aiderait à faire mieux un lien entre leur engagement et leur foi et à porter le témoignage d'une vie honnête et intégrale qui n'accepte pas la corruption.

La Rencontre a considéré un ensemble de situations existantes dans certains points de l'Afrique :

- situation où l'égalité fondamentale des hommes n'est pas respectée, soit dans les lois, soit dans les faits;
- situation où la justice est exercée d'une façon sommaire ou injuste contre certaines catégories de personnes;
- situation de tortures et de persécutions inhumaines pour des motifs d'appartenance religieuse ou ethnique ou d'engagement politique.

Elle estime que cet état de fait porte atteinte à la dignité de la personne humaine et menace la paix en Afrique. Elle fait appel aux hiérarchies et à tout le peuple chrétien d'Afrique et du monde entier pour intensifier les efforts afin que, par des moyens conformes à l'Evangile, une solution humaine et juste puisse être donnée à ces cas graves. En même temps, elle insiste pour que toute l'Eglise continue à agir en faveur de la paix à tous les niveaux entre les hommes et les pays.

2. La Famille

Tous les participants à la Rencontre ont ressenti le besoin d'une étude approfondie des valeurs familiales africaines en vue de l'établissement d'une pastorale de la famille plus adaptée à la mentalité africaine.

L'interférence de la civilisation africaine et de la civilisation occidentale pose aux époux et aux parents de nombreux problèmes aussi bien pour leur propre épanouissement que pour l'éducation des enfants. La rencontre des deux civilisations pose également des problèmes pour le mariage chrétien. L'Eglise se trouve devant la mission de purifier et d'enrichir les éléments valables de la civilisation tant de la civilisation traditionnelle que de la civilisation occidentale, afin que la famille puisse répondre au plan de Dieu sur les personnes et la société. La famille humaine, cellule de base de la société et de l'Eglise, est menacée dans sa stabilité. C'est pourquoi l'accent a été mis sur la préparation au mariage des jeunes et le soutien des foyers déjà établis.

La Rencontre s'est rendue compte que dans certains pays d'Afrique il y a une politique dans le domaine économique qui compromet l'éloignement des hommes de leurs familles en vue de les engager dans la production et demande à l'Eglise, c'est-à-dire à tout

Le peuple chrétien, de prendre les mesures nécessaires pour influencer les autorités responsables afin qu'elles mettent fin à cette situation, parce que pour nous, chrétiens, la dignité de la personne humaine est au-dessus de tout intérêt économique.

3. Education et formation

La Rencontre a étudié avec un très grand intérêt tous les problèmes de l'enseignement si nécessaire dans nos pays d'Afrique. On s'est rendu compte que le système d'enseignement ne tient pas suffisamment compte des réalités africaines et des valeurs qu'elles recèlent. Pour la formation et l'éducation de la jeunesse, la Rencontre constate avec joie les efforts accomplis par l'Eglise et par beaucoup de pays.

Elle constate que des difficultés financières de plus en plus grandes tendent à ralentir les efforts de l'Eglise dans ce domaine. Elle invite par conséquent les laïcs à prendre leurs responsabilités afin d'aider plus efficacement, par leurs contributions matérielles, à la prise en charge de l'enseignement catholique. Dans plusieurs pays cependant l'enseignement est de plus en plus repris, pour plusieurs motifs, par les pouvoirs publics. Ceci amène la Rencontre à insister particulièrement sur la responsabilité des laïcs chrétiens engagés dans l'enseignement public pour que la mission qu'ils y accomplissent soit en même temps un témoignage chrétien.

Les parents étant les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, une collaboration entre eux et les éducateurs dans le domaine pédagogique est absolument nécessaire et à intensifier.

L'importance du rôle de la jeunesse, si nombreuse en Afrique, dans tous les domaines du développement intégral, a amené la Rencontre à faire appel d'une part aux jeunes eux-mêmes pour qu'ils s'engagent avec confiance dans la construction de leur continent et d'autre part, à demander aux parents, aux autorités civiles et religieuses à accorder aux jeunes la possibilité de prendre leurs responsabilités, de contribuer à la formation et de favoriser l'initiative valable que les jeunes prennent eux-mêmes dans leurs mouvements de jeunesse.

A plusieurs reprises, lors de cette session, le rôle de la femme dans la société africaine a été souligné. Nous nous réjouissons qu'un pas très grand ait été fait et nous espérons que les efforts entrepris pour la promotion réelle de la femme au plan social, économique et religieux seront intensifiés. Tous ces efforts devraient amener la femme à mieux assumer ses responsabilités d'épouse et de mère et à participer davantage à la vie sociale.

Le problème important des mass média a été examiné et la Rencontre a été heureuse de constater l'effort remarquable déployé par les gouvernements, par les Eglises et par l'initiative privée

en vue de mettre en place des structures appropriées. Que les chrétiens engagés dans ce domaine collaborent activement afin que les moyens de communication sociale servent vraiment à l'épanouissement de la personne humaine dans ses valeurs de liberté et de responsabilité.

B. Après avoir considéré le rôle des chrétiens dans le développement intégral de l'Afrique, la Rencontre, dans un deuxième temps, s'est perchée sur l'étude du rôle et de la formation des laïcs comme membres de la communauté ecclésiale.

Le fait qu'une réunion africaine comme celle-ci ait pu avoir lieu est le signe d'une maturité très grande du laïc dans l'Eglise d'Afrique et d'une conscience croissante chez lui du rôle qu'il a à y remplir.

L'apui incessant accordé à cette rencontre, pendant sa préparation comme pendant sa réalisation, par le Saint Père et par le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar a profondément réjoui et encouragé tous les délégués présents.

Le message que le Saint Père a daigné adresser à la Rencontre (1), l'annonce de l'institution de la fondation "Pro Africa" qu'il a voulu faire à la Rencontre pan-africain-malgache des laïcs en même temps qu'à l'épiscopat africain, l'adresse faite par Son Eminence le Cardinal Zoungana en tant que Président du Symposium des Conférences épiscopales ont renforcé auprès des laïcs la conscience de leur mission chrétienne et la nécessité de leur engagement, de leur formation, de leur collaboration et d'une vie intérieure indispensable.

Toute la réunion a été marquée par un attachement indéfectible au Saint Père et à toute la hiérarchie et par une volonté de collaborer avec le Conseil des laïcs et le Symposium.

Tous les participants sont profondément reconnaissants au Pape Paul VI et à leurs évêques pour les orientations et le soutien qu'ils ont donnés.

Au cours de la Rencontre, les participants ont pris conscience des efforts encore grands qui doivent être faits pour intensifier la co-responsabilité des laïcs, autant dans le domaine de l'action pastorale que dans l'administration de l'Eglise.

La Rencontre souligne que les mouvements et organismes d'apostolat des laïcs, adaptés à leur vie et à leur milieu ont joué et doivent continuer à jouer un rôle absolument indispensable pour l'animation spirituelle des laïcs en vue de leur mission, autant dans les réalités temporelles que dans leur participation à la communauté ecclésiale.

La brève énumération ci-dessus est forcément incomplète. Nous nous sommes contentés de relever certains éléments fondamentaux qui pourraient servir à faire mieux saisir l'ensemble des conclusions et orientations suivantes.

I. LA FORMATION DES LAÏCS

Compte tenu des différentes situations qui se présentent en Afrique en général et dans leurs pays respectifs en particulier, face aux multiples besoins qui sont apparus au cours de ces journées de réflexion, les participants à la Rencontre panafricaino-malgache des laïcs ont ressenti la nécessité et l'urgence d'une formation solide et adéquate des laïcs à tous les niveaux.

Ils considèrent que cette formation leur permettrait d'apporter une contribution effective et efficace au développement de leur pays et de mieux répondre aux exigences de leur mission apostolique dans le monde.

En vue d'atteindre ces objectifs, la Rencontre préconise les recommandations ci-après :

1. Que dans tous les pays d'Afrique, les moyens de formation existants soient exploités au maximum, à savoir : les centres et instituts, les sessions, les conférences, les forums, les cercles d'études, les colloques, les publications, la radio et tous les autres moyens de communication sociale.
2. Que des efforts soient déployés en vue de parer aux insuffisances par la mise en place de nouveaux moyens de formation peu onéreux, avec la participation des cadres africains.
3. Les moyens de formation doivent atteindre toutes les couches de la population, ainsi que les groupes sociaux. On veillera à leur adaptation aux situations particulières de chaque milieu.
4. La formation devra être conçue de manière à aider les Africains à s'ouvrir d'une part au monde moderne et d'autre part à la revalorisation de leur propre culture. Elle aura pour but d'assurer l'épanouissement de valeurs humaines et morales : la conscience professionnelle, l'amour du travail, etc., ainsi que l'acquisition de connaissances techniques et scientifiques.
5. Quant à la formation spirituelle, elle comportera un approfondissement doctrinal, par une meilleure connaissance de la parole de Dieu, et l'étude des textes conciliaires et pontificaux.
6. En raison de leur vocation spécifique dans le monde, les laïcs chrétiens doivent donner une importance primordiale à leur vie intérieure, à leur attachement à la personne du Christ, par une vie intense de prière, de méditation et l'usage fréquent des sacrements. Un lien étroit doit être développé entre la vie quotidienne et la foi.

II. COLLABORATION ENTRE CLERGE RELIGIEUX ET LAÏCS

Dans l'Eglise, nous avons une seule mission, mais il y a une diversité de fonctions pour la réalisation d'un but commun. On ne peut que trop souligner la nécessité de la collaboration. Cette collaboration entre clergé, religieux, religieux et laïcs doit se baser sur une reconnaissance et une appréciation entières du rôle propre et irremplaçable de chacun sans lequel la mission de l'Eglise ne peut pas se réaliser; elle devrait être caractérisée par le respect mutuel, l'amour et la liberté laissée à chacun d'exercer ses responsabilités.

La collaboration entre clergé, religieux, religieux et laïcs ne devrait pas se limiter à la vie de l'Eglise, mais doit embrasser toute la vie de l'homme : familiale, sociale, culturelle, économique, professionnelle, politique.

Pendant toute la Rencontre, cardinaux, évêques, prêtres, religieux et religieux, laïcs hommes et femmes ont vécu, travaillé et prié ensemble. Ce fait a constitué un témoignage authentique de la communauté de tout le peuple de Dieu, un exemple de la vie de l'Eglise pour toute l'Afrique.

III. STRUCTURES D'ENSEMBLE DU LAÏCAT ET COORDINATION AU NIVEAU PANAFRICAIN.

A. Structures du laïcat chrétien

La Rencontre panafricaino-malgache des laïcs, après avoir constaté avec joie l'existence des conseils parociaux, interparociaux, diocésains, nationaux, dans un nombre appréciable de pays, mais aussi après avoir constaté avec regret leur absence ou leur inefficacité dans beaucoup d'autres :

recommande aux délégués venus à Accra de travailler avec les responsables locaux de leur pays, pour l'établissement et le bon fonctionnement de ces conseils à tous les niveaux, dans les deux années à venir, en vue d'une co-responsabilité toujours plus effective dans la vie pastorale comme dans l'administration de la communauté ecclésiale.

Elle souligne en même temps la nécessité de continuer et de développer les divers mouvements organisés pour l'enfance, la jeunesse, les adultes... en ayant soin de toujours les adapter aux réalités des besoins africains.

Par ailleurs, pour que l'engagement du laïc au développement soit chaque jour plus efficace, la Rencontre préconise de créer, là où il le faut, un secrétariat ou bureau, ou comité d'actions spécifiques, comme l'étude des situations, le développement rural, le développement urbain, les communications sociales, la formation, etc.

Et un organisme national sera indispensable pour la coordination. Sa forme variera selon les pays, mais il est recommandé d'en trouver une qui permettra réellement une participation et un dialogue direct hiérarchie-laïcs.

La Rencontre préconise que toutes ces organisations citées à titre indicatif peuvent être nécessaires, mais il faut aussi éviter leur trop grande multiplicité.

Il est préférable qu'elles soient simples et modifiables selon les besoins, qu'elles soient arrêtées en fonction des nécessités réelles et non des nécessités créées, qu'elles soient évaluées périodiquement quant à leur efficacité et soient révisées en conséquence.

Enfin la Rencontre, attirant l'attention du laïcat africain sur l'importance qu'il faut accorder aux problèmes financiers à tous les niveaux. Une véritable éducation et une recherche pour la prise en charge de nos Eglises et l'auto-financement de nos diverses activités est à faire.

B. Coopération au niveau panafricain

Les délégués à la Rencontre sont unanimes pour reconnaître :

- que les expériences si riches vécues pendant la préparation et à Accra ne peuvent s'arrêter là, et impliquent la nécessité d'une suite au niveau de la coopération panafricaine du laïcat;
- que la pensée même d'une structure panafricaine exige l'établissement ou la consolidation des structures nationales et même régionales;
- que la structure de coopération panafricaine établie à partir de ce qui existe, doit être simple, légère et peu onéreuse;
- que le besoin d'un secrétariat panafricain est communément ressenti, mais il nécessite une étude approfondie qui ne saurait être conclue hâtivement par cette Rencontre d'Accra;
- qu'une liaison étroite avec le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar ainsi qu'avec le Conseil des laïcs à Rome est indispensable.

Ils recommandent en conséquence :

- que l'on donne au comité préparatoire de cette Rencontre panafricaino-malgache des laïcs un mandat d'un an environ :
 - o pour exploiter les résultats de la Rencontre,
 - o pour étudier les structures possibles de coopération panafricaine après avoir demandé à chaque pays ses éventuelles propositions (à faire connaître dans un délai de trois mois),
 - o pour soumettre à chaque pays, après cette étude, ses propositions concrètes pour la coopération au niveau panafricain.
- que ce comité soit élargi sur la base des régions qui n'y ont pas encore un membre-antenne;

- que l'on adresse au Très Saint Père, avec la reconnaissance profonde pour tout ce qui a été fait pour l'Afrique par le Conseil des laïcs,
 - o d'une part, le vœu que le nombre des membres et consultants africains au Conseil des laïcs soit augmenté,
 - o d'autre part, le souhait de la nomination d'un Africain au Secrétariat du Conseil à Rome.

IV. OCUMENISME ET RELATIONS AVEC LES NON-CHRETIENS

La Rencontre panafricaino-malgache a mis en lumière le besoin de formation doctrinale approfondie, préalable à tout dialogue fructueux soit avec les autres chrétiens, soit avec les non-chrétiens (Directoire Oecuménique, 1, 2).

La charité est le premier élément essentiel de tout dialogue. Cette charité ne comporte aucune restriction dans la recherche de la collaboration en vue de

- la promotion de la personne humaine, (Ad Gentes, No 12).
- et d'une communauté plus fraternelle.

Le second élément est la fidélité à la vérité. Les exigences de cette fidélité posent des limites aux échanges dans le dialogue doctrinal.

Ces orientations doivent régir la pastorale de l'Eglise et les attitudes des catholiques engagés dans le dialogue avec les autres chrétiens et avec les non-chrétiens.

Elles seront précisées localement après étude avec le laïcat :

1. l'action commune porte entre autres sur :
 1. le développement social, culturel et économique,
 2. le mariage et la famille,
 3. la sauvegarde et l'affirmation des valeurs spirituelles et religieuses dans la communauté africaine,
 4. l'éducation scolaire et extra-scolaire (Ad Gentes, No 12).

(1) Ce Message a été publié dans le No 29 de "Dialogue".

Gatagara au Rwanda

Le 4 janvier 1971, il y avait exactement dix années que s'ouvrait, à Gatagara, la première section pour la rééducation des jeunes handicapés du Rwanda.

"Dialogue" aurait voulu mettre plus tôt sous les yeux de nos lecteurs un panorama de ces dix années.

Pressés par la publication d'autres articles, nous n'avons pas pu le faire.

Mais l'intérêt que présente, dans sa centaine de pages, la farde de documentation, publiée à l'occasion de cet anniversaire, conserve tout son intérêt.

Ce texte voudrait en présenter les éléments essentiels.

"Gatagara est-il valable ? Gatagara est-il un service à continuer ?" : telles sont les deux questions auxquelles s'efforce de répondre le bilan proposé par la direction du Home.

UN BREF HISTORIQUE d'abord.

Lorsque, venant de Gitarama, on gagne Butare par la route, quelques kilomètres avant la bifurcation vers Nyabisingu, dans un tournant brusque, apparaît un grand panneau : "Gatagara, Home de la Vierge des pauvres". Engageons-nous sur la route secondaires qui s'amorce à cet endroit. Bientôt, nous découvrons, dans une légère dépression, une agglomération inhabituelle au Rwanda. A peine parvenus à ses premiers bâtiments, nous sommes les témoins d'une animation qui révèle une vie intense. Mais ce qui frappe au premier coup d'oeil c'est l'aspect d'une sorte de cour des miracles.

Car miracle il y a. Des enfants, des jeunes gens, qui, il y a peu, étaient incapables de se tenir debout, parce que la poliomyélite leur avait abîmé les membres, se déplacent, portent des charges, jouent, travaillent, appuyés sur leurs prothèses ou leurs béquilles, et sèment sur leur passage le sourire de leur humanité retrouvée.

Dix ans plus tôt, l'endroit était à peu près désert. On savait vaguement qu'il y avait eu un projet d'installation d'une école secondaire, projet vite abandonné d'ailleurs, dont les premières réalisations avaient laissé quelques maisonnettes en ruine.

L'Abbé Fraipont allait être à l'origine de cette transformation prodigieuse.

Les débuts de l'oeuvre se situent en août 1959. Sensible à la détresse de tant d'handicapés qu'aucun service social ne pouvait prendre en charge, l'Abbé Fraipont concevait le projet de l'aide aux jeunes handicapés du Rwanda. Tous les handicapés y auraient leur place; mais on commencerait par les victimes de la poliomyélite, la terrible paralysie infantile qui marque si souvent ses victimes d'une atrophie des membres inférieurs, les condamnant, pour se déplacer, à marcher à quatre pattes, quand elle ne les immobilise pas totalement.

Bientôt, la Providence mettait sur la route de l'Abbé Fraipont une femme-médecin, le Docteur Simillon, toujours au travail à Gatagara. Elle rendait du Vietnam et était désireuse de travailler au Rwanda. Puis, c'était une infirmière Américaine qui exprimait son désir de fonder une oeuvre pour handicapés au Rwanda.

Arrivé sur le terrain le 17 avril 1960, l'Abbé Fraipont peut inviter à la pose de la première pierre des bâtiments le 25 juillet suivant.

Les étapes se succèdent à vive allure. Les volontaires s'installent; on ouvre la première section le 4 janvier 1961, peu après une deuxième section, encore pour garçons. Une troisième section, pour jeunes filles cette fois, est inaugurée en 1963.

Au cours d'un voyage au Rwanda cette même année, le Cardinal léger paie les ateliers et la pouponnière.

En quatre ans, a surgi un Centre quasi-complet, pouvant accueillir garçons et filles de 5 à 18 ans.

Les réalisations se multiplient : aduction d'eau et d'électricité; érection d'ateliers artisanaux, notamment l'atelier pour fabrication de postes de radio à transistors, érigé aujourd'hui en coopérative MERA, à Gikondo, près de Kigali, avec un personnel de 50 handicapés; ouverture en 1967 de la section des sœurs-mères; inauguration de l'atelier de confection SOCORMA; installation d'un paysanat accueillant les "laissés pour compte" sur les collines.

Tout cela méritait bien une fête après dix années de travail. Elle eut lieu, en présence du Président de la République, le 6 juin 1970.

Voici comment le Directeur de Gatagara présentait le bilan de ce décennat :

"Notre action a réhabilité l'handicapé dans la mentalité des gens.

D'un autre côté les résultats atteints par nos handicapés eux-mêmes sont encourageants : beaucoup gagnent dignement leur vie, 26 sont entrés dans les écoles secondaires, 21 ont fondé un foyer, des centaines continuent leurs études primaires avec leurs frères et sœurs non-handicapés : pour eux l'espoir est revenu !

Mais nous découvrons un danger énorme pour l'avenir de notre section !

Nos handicapés remis debout, redevenus des hommes à part entière, risquent de devenir égoïstes et d'oublier leurs frères : notre action et notre travail n'auraient abouti qu'à donner au pays quelques centaines d'égoïstes en plus !

C'est à ce moment, en janvier 1971, que nous avons eu le bonheur d'accueillir Monsieur l'Abbé Pierre, universellement connu par le Mouvement International EMMANUS qu'il a fondé. Il vient nous secourir et nous montrer la voie : ensemble (handicapés et non-handicapés) nous devons maintenant nous porter au secours des autres !

La Communauté "Emmanuel Rwanda" est fondée et animera dorénavant notre action.

Servir premier le plus souffrant.

Tel était bien notre idéal en 1960 ; en 1971 nous constatons avec joie que nous possédons tous les moyens pour le vivre vraiment et toujours mieux, mais cette fois-ci AVEC nos premiers handicapés devenus des hommes à part entière.

Un magnifique avenir s'ouvre devant nous, si nous voulons garder cet idéal et continuer avec le dynamisme de ceux qui, pendant les dix premières années, ont fait GATAGARA !

UN REGARD SUR LES HANDICAPES DES DIX PREMIERES ANNEES

En janvier 1961, Gatagara accueillait ses 14 premiers pensionnaires. En septembre 1970, il comptait, en moyenne, 250 enfants hébergés et 600 autres disséminés dans le pays.

Des anciens, au nombre de 26, étudient au cycle secondaire.

Des équipes se sont installées dans le pays. Ainsi l'équipe de Kyalisindu, dirigée par un ancien, avec 10 enfants de 6 à 9 ans fréquentant l'école primaire, et trois autres fréquentant l'école secondaire.

A propos de l'esprit des handicapés, le rapport décennal note avec bonheur : "leur conscience professionnelle, leur union, leur esprit de service, leur souci de vouloir à leur tour aider leurs frères, voilà autant de choses qui frappent ceux qui, comme nous, ont la joie de vivre avec eux."

Il va sans dire que la formation des cadres est une des préoccupations majeures de Gatagara. Il faut pouvoir remplacer progressivement les cadres européens par des cadres rwandais, grâce à une formation technique, acquise notamment à l'aide de bourses privées en Europe.

En 1967, Gatagara avait 17 cadres européens pour 3 cadres rwandais. En 1970, ils sont à parité : 10 européens et 10 rwandais.

Il y a eu quelques échecs. Il a fallu abandonner les ateliers de modelage, d'horlogerie et de forge, ainsi que l'école artisanale de cordonnerie.

La coopérative pour jeunes filles handicapées n'a pas pu se développer. Elle vise à procurer aux jeunes filles, rentrées chez elles, des matières premières, à acheter et écoulé les produits finis de broderie, vannerie, perlage. Ce qui a manqué à son essor, c'est surtout un capital de départ.

Au service du Centre de Gatagara, travaillent 199 personnes, dont 58 sont mariées et ont 175 enfants. C'est donc une population de 452 personnes qui vit du travail procuré par Gatagara.

LES SERVICES

Décrire chacun des Services qui concourent à l'oeuvre de rééducation des handicapés, c'est aller de surprise en surprise, dans un pays où les ressources sont particulièrement limitées.

Voici le service de Médecine, avec un médecin, 3 kinésithérapeutes et leurs trois aides, une Soeur et une jeune fille pour les soins.

Au début de septembre, on examine les candidats, pour en recevoir une moyenne de 50, âgés de 5 à 12 ans.

On commence par une évaluation du travail : déformations légères, déformations plus graves, maintien des corrections.

En fin d'année, on procède à un contrôle des anciens, raménés au Centre au moins une fois par an.

Des 49 enfants reçus au début de 69-70, on a fait des hommes tous capables de marcher, en juin 70.

Le service social revêt à Gatagara une importance primordiale. Il doit reclasser les handicapés, après leur rééducation ; ramener, régulièrement à Gatagara les anciens, rentrés chez eux ; gérer la Caisse d'épargne et les Equipes extérieures.

Le service orthopédique, chargé de la fabrication des appareils de rééducation, travaille aussi pour l'extérieur. Les at-

liers de menuiserie et de soudure l'aident pour la fourniture des cannes et des béquilles.

Le service enseignement comporte un cycle primaire complet, une classe complémentaire postprimaire pour jeunes filles et une école spéciale pour enfants sourds-muets.

Grâce à ces écoles et à leurs moniteurs, note le rapport, 26 de nos aînés peuvent maintenant poursuivre leurs études secondaires. Deux d'entre eux ont déjà conquis leur diplôme de moniteurs; un enseigne chez nous."

Le service internat comporte 4 sections.

Au chapitre des ateliers, on relève la menuiserie, le fer, la soudure, la couture, la boulangerie, l'orthopédie.

Le paysannat est une école pratique d'élevage et de culture. Débuts difficiles avec 35 jeunes garçons et un animateur. Ces jeunes handicapés durent débroussailler des milliers de m², faire leurs briques, construire leur maison, fabriquer leurs lits et leur mobilier sous la direction d'autres handicapés.

Après un an de travail acharné, ces jeunes gens habitaient leur humble maison, cultivaient leurs terres et avaient pris goût au travail.... Cette année, nous avons pu leur confier toute notre exploitation agricole, y compris la ferme."

La Socorma (Société de confection au Rwanda) fabrique des chemises et des culottes à bon marché.

En mars 70, Socorma fabriquait 1528 pièces, en vendait 3264, dont une partie venant des stocks, pour un total de 323.048 F.R.

Gatagara s'efforce aussi de rendre service aux populations avoisinantes. Il a mis sur pied un dispensaire, un Centre nutritionnel et un service "orphelins-vieillards".

Mera fut à l'origine, en mars 1965, un atelier de montage de poste-radios à transistors.

En 70, il fabriquait aussi des tourne-disques, des parlophones, des haut-parleurs, et montait des vélos-moteurs.

Au cours de l'exercice 70, son chiffre d'affaires a atteint 9.000.000 de F.R., laissant un bénéfice de 800.000 F.

L'effort s'était surtout porté, les derniers temps, sur la fabrication locale de composants, comme bobinages, câblages, supports des circuits.

Autre effort important : la formation du personnel à laquelle on a consacré 2.000.000 F.

Mera fournit au pays 65 emplois. Il a vendu, en 5 ans, 25.000 radios.

Les Equipes extérieures, dont nous avons fait déjà mention plus haut, sont faites d'artisans, ou d'étudiants. Certaines ont les deux.

PRINCIPES DE BASE

Un des chapitres les plus intéressants du rapport décentral est celui qui expose les "Principes de base" du travail réalisé à Gatagara.

Premier objectif : former des hommes à part entière. En dehors de toute bienveillance paternaliste, on veut rendre aux handicapés leur dignité humaine. D'hommes se déplaçant sur les mains, on veut faire des hommes debout, trouvant leur place dans la société.

Gatagara veut aussi faire oeuvre de justice. Toute personne humaine a des droits, contrebalancés par des événements extérieurs ou du fait des hommes. La maladie a privé ces enfants d'une partie de leurs droits : la société se doit de les aider à retrouver l'exercice de ces droits, notamment du droit le plus fondamental, à savoir être traité comme une personne humaine.

En même temps, Gatagara veut collaborer au développement. C'est tout l'homme et tous les hommes qui ont droit au développement, sans oublier ceux qu'un lourd handicap empêche d'être rentables. A Gatagara, on se propose de servir premier le plus souffrant, suivant la belle expression de l'Abbé Pierre, et d'épanouir, au sein du développement, l'amour qui en est l'âme.

Ce respect de la personne humaine comporte, évidemment, le respect des convictions de tous. Adventistes, musulmans, protestants, catholiques ont leurs cultes à eux et vivent dans une vraie fraternité.

Se garder du danger de sclérose, qui menace toute institution, tel sera le cinquième principe. La tâche entreprise veut être envisagée dans toutes ses composantes : rééducation des handicapés, formation humaine complète, reclassement. Gatagara est hôpital, écoles primaires et professionnelles pour handicapés.

Enfin, volonté d'auto-financement, dans une perspective de sain réalisme. Le rapport dit sagement que la Maison ne pourra s'auto-financer que quand le pays ne sera plus en voie de développement.

Déjà, à l'heure actuelle, le travail des ateliers et des cultures diminue d'un quart le coût global des services.

°°°

Le chapitre du financement est souvent un des plus arides pour le lecteur.

Mais il l'est d'abord pour les responsables du Home. Il faut bien en dire quelques mots.

Trois sources se sont conjuguées, en dehors de l'aide privée pour faire exister et vivre Gatagara : le Gouvernement rwandais, le Gouvernement belge, les oeuvres de charité et d'entraide.

De 1959 à 1970, Gatagara a reçu 86.000.000 de F.R., soit 860.000 dollars, dont 66.000.000 FR en espèces et 20.000.000 FR en nature.

Cet argent fut investi comme suit :

Construction, achat de matériel	: 41.240.000 FR
Fonctionnement	44.760.000 FR

Le coût moyen d'un handicapé s'établit de la manière suivante, tous frais compris, y compris le personnel, pour les dix premières années :

Par an	22.721 F.R.
Par jour	75.71 F.R.

Toutefois, actuellement, le coût d'une journée est de 100 F.R. Pour qui a visité Gatagara, ce chiffre paraît étonnamment bas, tant le nombre des services qui y fonctionnent est considérable.

Ce taux n'est possible qu'à cause de la présence de volontaires et du travail des ateliers. Il fait bien augurer de la perspective d'un autofinancement.

LE PLUS GRAND PROBLEME : LE RECLASSEMENT

Le reclassement ne consiste pas à mettre n'importe qui à n'importe quelle place disponible, mais à trouver pour chaque personne la solution qui lui fournira le maximum de chances de s'épanouir.

Cela suppose une connaissance suffisante de l'handicapé, de son milieu familial et du milieu où il pourra être intégré; cela suppose encore une préparation médicale et psychologique de l'handicapé à la sortie de la maison, avec éducation par le moniteur au meilleur rendement possible, une recherche du milieu adéquat par le service social.

A titre d'indication, notons que 60 % seulement des enfants appartenant à des familles normales. Les autres 40 % viennent de familles de divorcés, de polygames, sont des orphelins ou des enfants abandonnés.

A. Pour ce qui regarde les tout petits et les moyens, on s'efforce de les mettre chez eux, quand c'est possible, ou de les faire prendre en charge par une équipe d'anciens de Ga-

tagara, leur permettant ainsi de fréquenter une école proche de l'équipe. Ceux qui ne peuvent persévérer dans les études reviendront à Gatagara à 15 ans, dans la section des grands, pour apprendre un métier.

Il y a donc nécessité de multiplier les équipes.

Constituer une équipe viable n'est pas chose commode. Elle doit être installée dans une région d'où viennent beaucoup d'handicapés et assez près des familles pour que les parents puissent aider leurs enfants; les bâtiments nécessaires doivent lui être prêtés, du moins au début, par les missions ou les congrégations religieuses; elle doit être située près d'une mission pour bénéficier de sa protection.

B. Le reclassement des jeunes filles est tellement complexe, que nous avons préféré le traiter dans une note à part rédigée par une assistante sociale, Mademoiselle A. Mujawimana.

C. Pour le reclassement des jeunes gens, l'artisanat sur les collines, envisagé au départ, a dû être abandonné. Trop de facteurs rendaient vulnérable ce mode de reclassement. Pour un handicapé, il n'est pas commode de se procurer, sur la colline, des matières premières et de les mettre à l'abri du vol; l'outillage coûte cher et fait envie aux voleurs; on dispose très rarement d'un endroit aménagé pour un travail sérieux; les collines n'offrent qu'un très faible pouvoir d'achat; ce milieu est souvent très dur pour un jeune laissé à lui-même : il est farci de profiteurs.

Par ailleurs, l'apprentissage du métier au Home souffre du fait que, très souvent, il doit s'accompagner d'un effort d'alphabétisation. Une fois retourné sur la colline, le jeune handicapé se voit accablé de toute sorte de servitudes, comme de devoir acheter toute sa nourriture, incapable qu'il est de cultiver.

Certains métiers, comme la couture, la cordonnerie, la forge, la menuiserie, la boulangerie comportent en plus des obstacles qui leur sont propres et qu'analyse le rapport.

Pour toutes ces raisons, plutôt que de pousser à l'artisanat sur les collines, on s'efforce de créer de petites industries de produits utiles au pays et d'un prix minime, et de mettre sur pied un paysan où prendront place les handicapés pour qui il vaut mieux ne pas travailler en atelier.

On continuera toutefois un petit artisanat artistique, de semi-luxe et on prévoira un atelier protégé pour les tout grands handicapés qui ne pourront être reclassés autrement.

ORIENTATIONS NOUVELLES

Trop longtemps, note le rapport, l'Association a reposé sur une personne. Il faut une équipe responsable, qui constitue une vraie communauté et s'incarne dans une communauté internationale qui la soutienne moralement et matériellement.

L'objectif de cette communauté doit être non seulement de donner des soins physiques à des handicapés, mais de former une famille où l'on ambitionne de tous jours mieux "servir premier le plus souffrant".

La communauté existe, elle a cet idéal. Elle a été acceptée comme membre de la Communauté internationale Emmaüs, à Genève, en 1969. "Il faut encore, écrit le rapport, que cette communauté naissante soit solidement établie, juridiquement bien sûr, mais surtout dans un engagement total de ses membres à poursuivre l'œuvre commencée".

Par ailleurs, l'insertion dans la communauté internationale Emmaüs permet une intensification de l'esprit de service désintéressé de la communauté de base, l'apport d'hommes compétents, décidés à consolider l'équipe de Rwandais responsables, un soutien matériel venant des autres communautés du monde, un soutien auprès des Organisations internationales.

En matière de financement, Gatagara vise à s'autofinancer, nous l'avons dit. En attendant, on voudrait trouver un financement de base régulier, tout en continuant à lutter et à croire.

Gatagara doit trouver 7 millions de francs rwandais par an, soit 70.000 dollars.

Le gouvernement rwandais paie les techniciens Rwandais, le gouvernement belge intervient pour 300.000 francs belges par an.

Les organisations internationales devraient prendre en charge le fonctionnement d'un service. Il n'y a que l'embaras du choix entre les divers services : médical, social, comptabilité-direction, ateliers-écoles, orthopédie, internat. Le rapport fournit, en annexe, pour chacun de ces services, un budget très détaillé de fonctionnement.

Les projets annexes pourraient être financés par des organismes rwandais ou belges. Il s'agit de l'agrandissement du Home de Kigali et de son aménagement, de la création d'un atelier protégé, de la construction d'habitations pour familles d'handicapés, de l'aménagement d'équipes extérieures, de la mise sur pied d'un Centre Culturel, de l'aménagement agro-pastoral du périmètre de Gatagara.

Quant aux projets de développement de l'action de Gatagara, ils sont d'ores et déjà soumis à des Organismes.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTION

Ces développements se situent dans le prolongement du travail accompli jusqu'à présent.

Le Centre doit être complété pour faire face à tous les besoins d'une rééducation complète et un reclassement optimum des handicapés. On doit pouvoir les amener à reprendre progressivement tous les postes qu'ils peuvent occuper dans la maison.

Pour l'amélioration du personnel en charge, notamment du personnel handicapé, des études et des stages sont nécessaires. Il faut réaliser une mise en valeur globale de la propriété.

La Coopérative pour jeunes filles handicapées réclame un démarrage définitif.

Enfin, Gatagara voudrait faire bénéficier davantage de sa présence la population avoisinante. Dispensaire, Centre Nutritionnel, service des orphelins, des vieux, des indigents doivent prolonger l'action en faveur des handicapés.

ooo

CONCLUSION

Passée l'émotion que suscite une réalisation si exceptionnelle, Gatagara pose une question, déjà effleurée plus haut, mais à laquelle nous voudrions donner une réponse plus étendue.

Pays aux ressources réduites, obligé d'inscrire parmi les premiers objectifs de son développement la subsistance des habitants et la création de multiples emplois nouveaux, le Rwanda peut-il se permettre de consacrer des millions aux handicapés ?

Si l'on répond que ces millions viennent le plus souvent de l'étranger, on ne fait que déplacer la question. L'aide obtenue par Gatagara n'aurait-elle pas été appliquée d'une manière plus rentable à d'autres secteurs ?

C'est là reposer tout le problème du développement.

Pour qui en limite la perspective au secteur économique, Gatagara peut paraître du luxe.

Rappelons quelques chiffres relevés plus haut.

En dix ans, Gatagara reçoit et investit 86 millions de francs rwandais pour un total de 250 handicapés, vivant à Gatagara et 600 vivant à l'extérieur. Le coût d'une journée d'handicapé s'élève à 100 francs rwandais par jour.

Tout cela est-il bien raisonnable, demande-t-on; encore qu'on soit d'accord pour ne pas minimiser les mille et une in-

ciences du travail de Gatagara sur le secteur du développement économique.

Mais le développement ne se limite pas à ce secteur et aux secteurs connexes.

Un développement, aussi poussé soit-il dans ses réalisations économiques, sociales, culturelles, politiques, doit être finalisé par l'émergence des valeurs spirituelles de justice, charité, vérité, liberté. Au terme de cet affleurement, perceptible dans toutes ses réalisations, doit apparaître un monde ouvert au Dieu de Jésus-Christ, s'engageant dans la construction d'une communauté où les hommes cessent de se tromper les uns les autres, cessent de vivre de manière égoïste.

En d'autres termes, s'il n'y a pas, dans un travail de développement, quel qu'il soit, une place pour un témoignage d'amour, le terme du développement risque d'être une foire d'empoigne où les plus forts exploiteront les plus faibles.

Gatagara nous apparaît comme un atelier d'apprentissage de l'amour. "Nous croyons que notre rôle est de répandre ce ferment d'amour", note le rapport. J'ajouterais : "et d'espérance".

Faire cesser l'exploitation des faibles par les forts, n'est-ce pas sortir les premiers du découragement, voire du désespoir ? A l'heure où les moyens de communication sociale portent, sur les ondes, l'écriture et les images, la bonne nouvelle de la possibilité de sortir de la misère, ne faut-il pas qu'un témoignage comme celui de Gatagara permette d'espérer que cette possibilité devient réalité ? Ce témoignage ne devient-il pas contagieux ? Ne sommes-nous pas sortis meilleurs d'une visite à Gatagara ?

Ce sera peut-être là le dernier mot de cette réflexion.

Nous disons notre admiration à Gatagara pour cette révélation de l'amour. Mais nous lui disons aussi merci pour nous avoir rappelé que l'amour nous interpelle et s'offre à nous pour être la trame de tous nos efforts de développement. (1)

Jean MASSION

(1) Adresse : Maison de rééducation pour les jeunes Handicapés du Rwanda à Gatagara, B.P. 24, NYABISINDU, République Rwandaise (Afrique Centrale)

Pour tous renseignements, en Europe : "Les amis de Gatagara", 6, avenue Paule, 1150, BRUXELLES, (Belgique)

Reclassement des jeunes filles handicapées à Gatagara

La Maison reconnaît son devoir d'éduquer et d'instruire tous les enfants qu'elle reçoit afin de donner à tous une chance égale de rééducation et de reclassement dans la société. Les filles comme les garçons ont été victimes d'un accident de la nature, d'un milieu social ou familial déficient, de perturbations physiques ou morales psychiques qui les ont placés dans un état d'infériorité qui entrave leur développement personnel et leur intégration sociale.

I. PROBLEME DE RECLASSEMENT DES JEUNES FILLES HANDICAPÉES

Ce reclassement, qui consiste à placer l'handicapé dans le milieu qui lui convient le mieux, doit se faire en tenant compte :

- de l'âge,
- du degré de son handicap (grave, moyen, léger),
- de ses aptitudes personnelles (intellectuelles, morales, professionnelles),
- de sa situation familiale, qu'il faut connaître au départ.

II. DIVERSITE DES CAS

Les cas sont si diversifiés qu'il devient presque impossible à la Maison de se préoccuper de tous en particulier et de manière satisfaisante. On pourrait tenter des groupements de facteurs qui affectent souvent le développement (en vue du reclassement) d'une enfant handicapée et exigent une attention particulière, mais je me contenterai ici d'une simple énumération qui témoignera de l'ampleur du problème.

- Facteurs physiques : diminution physiologique, gravement, moyennement ou légèrement atteinte, suivant qu'elle est plus ou moins gênée dans la locomotion ou la préhension pour la satisfaction directe, spontanée, autonome de ses besoins essentiels, l'accomplissement des activités indispensables, les déplacements pour agir sur son environnement ou fuir un danger menaçant.
- Facteurs intellectuels : déficience mentale.
- Facteurs scolaires : retardées pédagogiques.
- Facteurs affectifs : perturbations psychiques, instabilité d'adolescentes.
- Facteurs sociaux : abandonnées, orphelines, enfants de familles démunies, de familles émigrées à l'étranger.
- Facteurs économiques : pauvreté, misère, promiscuité.

Et ce qui est malheureux c'est que plusieurs facteurs sont souvent simultanément en cause.

Exemple : Nous constatons que la plupart de nos jeunes filles ont connu tout un ensemble de frustrations (déceptions relatives aux besoins primaires) familiales, sociales, imposées ou occasionnées par la paralysie, les conditions économiques, sociales ou politiques de la famille ou du pays.

3. DELIMITATION DU PROBLEME

Parmi nos jeunes filles il est possible de distinguer deux catégories :

- a) celles ayant besoin seulement d'une rééducation et qui se reclassent facilement dans leurs familles;
- b) celles qui souffrent d'un handicap grave, permanent et irréversible (appareillées de deux jambes) en plus d'une situation familiale désastreuse.

a) Enfants ayant besoin de rééducation et souffrant d'un handicap léger.

Elles peuvent facilement partager les activités des autres jeunes filles non-handicapées de leur âge, mais rencontrent un obstacle dans la mentalité de l'entourage dont le premier réflexe est de remarquer l'infirmité de l'handicapée, si petite soit-elle et de la définir par elle. Exemple : un enfant paralysé du bras est surnommé "Kaboko" (= petit bras) ou "Kaguru" (= petite jambe) si c'est de la jambe.

Elle en a été si malheureuse qu'elle n'a jamais voulu faire un effort remarquable pour soulever un objet avec son bras, etc. La plupart des jeunes filles préfèrent se déplacer chez elles (sur leurs collines) sans leurs appareils orthopédiques ou en n'usant pas de béquilles ou cannes par crainte de moqueries du voisinage qui n'admet pas de les retrouver comme telles. Et c'est ainsi que l'handicap s'aggrave le plus souvent et exige de nouveaux efforts de rééducation.

Beaucoup de gens continuent malheureusement à rejeter les handicapés physiques, à les considérer comme les derniers de la société, les incapables.

Ainsi certaines jeunes filles handicapées sont-elles méprisées dans la famille et n'y trouvent que la dernière place.

Exemple : garder la maison quand les sœurs plus jeunes et la mère accomplissent tous les travaux d'entretien, toutes les tâches domestiques et les travaux des champs : labour, sarclage, semence, récolte, emmagasinement, gestion des produits agricoles, récolte du bois, de l'eau, servir les chefs de la famille, prodiguer tous les soins nécessaires aux enfants, etc....

Elles ne pourront donc pas être initiées aux tâches de l'agriculture, de maîtresse de maison, de bénéficiaire de l'éducation coutumière, généralement centrée sur la transmission des coutumes et traditions, de divers symboles culturels et sur l'étude des arts et métiers féminins.

Plusieurs jeunes filles souffrent de n'avoir pas été reçues dans des établissements scolaires (primaires ou secondaires). D'autres aspirent à être religieuses mais elles savent que les couvents ne leur seront pas ouverts.

Elles se heurtent à la réaction de défense contre tout ce qui leur rappelle la souffrance. Un choc persiste : "On n'épouse pas une handicapée!!!"

Beaucoup imaginent que tout handicap est héréditaire et tout simplement ils pressentent que cette handicapée ne pourra jamais jouer complètement son rôle de femme-épouse, mère, éducatrice, maîtresse de maison, et ignorent que les qualités intellectuelles, affectives, la force d'âme féminine peuvent compenser très heureusement les déficiences du corps.

Condamnées à demeurer chez leurs parents, plusieurs connaissent des conflits avec les leurs qui veulent les marier à n'importe qui par crainte de leur "umuzimu" (= revenant, mauvais esprit) qui leur porterait malheur après leur mort.

D'autres deviennent des filles-mères, doublement rejetées car elles sont considérées comme des "porte-malheur".

b) Les grandes handicapées

Les moins favorisées de tous les handicapés, trop sévèrement atteintes pour prétendre à une grande activité.

Elles sont dépourvues de tous les moyens physiques pour répondre à leurs besoins primaires et secondaires.

Souvent les parents n'ont ni la capacité, ni le temps, ni les ressources nécessaires pour assurer leur survie, et ces jeunes filles devront rester toute leur vie à charge de leur famille ou de leur tuteur. Devenues adultes, elles ne peuvent jamais assumer leur part de responsabilité, sans se faire aider, dans la communauté dont elles font partie.

4. LES SOLUTIONS QU'ON POURRAIT ENVISAGER

Le reclassement des jeunes filles handicapées doit se préparer pendant la rééducation; leur éducation doit être la plus possible calquée sur celle accordée aux non-handicapées, ceci pour faciliter leur intégration parmi les autres enfants, parmi les jeunes filles, ensuite dans la société. Or la voie normale pour former une jeune fille Rwandaise est de l'éduquer en vue d'en faire une femme-épouse, mère, éducatrice, citoyenne, capa-

ble de tenir un ménage et, si ses aptitudes intellectuelles s'y conforment, lui assurer une formation professionnelle dans des écoles secondaires et supérieures.

Permettre à la jeune fille handicapée de jouir d'une indépendance économique partielle, progressivement, pour qu'elle puisse subvenir elle-même à ses besoins matériels.

La femme et fille traditionnelles jouissent d'une indépendance économique parce qu'elles cultivent. Il faut donc trouver de nouveaux débouchés pour nos jeunes filles handicapées dont les capacités physiques pour le travail des champs sont réduites.

La Maison a déjà trouvé une formule : en s'appuyant sur la tradition artisanale du pays, elle a invité des jeunes filles à se consacrer à de petits métiers propres à développer la finesse féminine, tels que la vannerie, la broderie, le perlage, la couture et le tricot. Une centaine de filles handicapées s'y sont perfectionnées et peuvent fournir des articles d'art d'une grande finesse, mais face au grand manque de débouchés et de matières premières, cette spécialisation ne permet pas à toutes d'assurer leur avenir.

Pour ces jeunes filles éparpillées sur les collines à travers tout le pays et regroupées en équipe dans des paroisses, la Maison a tenté une expérience d'entraide : la "Coopérative". Il s'agissait de leur procurer les matières premières et se charger de l'écoulement des produits finis en les rémunérant pour le travail effectué.

Ce système ne fonctionne pas bien, faute de moyens financiers suffisants et il semble que les efforts aient été inutilement éparpillés. Le regroupement de ces jeunes filles faciliterait une aide efficace et moins onéreuse. Le placement de ces équipes dans des milieux urbains serait souhaitable puisqu'elles pourraient jouir de beaucoup d'avantages pour leur épanouissement et l'exercice de leur métier : infrastructure plus poussée, déplacements plus faciles, marché, eau, électricité, etc.

Mais il va falloir que ces équipes soient encadrées par des personnes capables de comprendre chaque cas particulier, de l'étudier, de diriger, de conseiller, d'aider chacune à tirer le maximum de ses possibilités pour ne pas se laisser étonner par la concurrence.

Assurer une formation générale et professionnelle aux jeunes filles en sensibilisant le public aux besoins d'intégration des handicapées dans le système économique et social actuel du pays. Pour ce qui concerne leurs loisirs, leur culture, leur travail professionnel : émission radio, presse, journées pour handicapées, réunions des parents... plans gouvernementaux.

Aider chaque handicapée formée à trouver un emploi approprié à sa condition. Notons que le problème de ces équipes se pose au plan national; il y a la nécessité d'en créer et de les diversifier pour que tous et chacun puisse connaître de meilleures conditions de vie économique et sociale et pour servir ainsi les plus pauvres et les plus souffrants de la société.

a) à Gatagara :

- trouver une formule, une structure de la Section Jeunes Filles et de la Coopérative plus proche de la vie réelle des jeunes filles Rwandaises pour que ce centre soit vraiment une école de vie.
- vie d'équipe vécue intensément dans une ambiance fraternelle et familiale.
- entraide pour se perfectionner dans des métiers déjà connus
- épanouissement individuel et du groupe : plus d'ouverture aux autres et aux problèmes environnementaux.
- aide matérielle, publicité, pour le travail déjà effectué.
- les reclasser dans la Maison à des charges qu'elles peuvent assumer :
 - ° éducation des plus jeunes, comme la direction des pavillons,
 - ° tenue des maisons, vie ménagère, accueil,
 - ° place dans des ateliers pour garçons, équipes mixtes : So-corne,
 - ° petit commerce, p.e. cuisine pour ouvriers - magasin de petits produits - articles adaptés au standing de la population (vannerie, coupe, confection, couture, broderie, etc.)
 - ° lingerie, distribution des habits, raccommodage.

b) Equipes extérieures (voir plus haut)

Famille : solution idéale pour les handicapées légères et moyennes,

- collaboration des parents, de la parenté, des amis (adoption).
- faire appel aux structures sociales environnantes : centres sociaux, mouvement de jeunesse, Caritas, Communes, Paroisses, Communautés religieuses, établissements sociaux.

A. MUTAMANA

Facteurs influençant le coût de la construction (fin)

Il est possible d'analyser encore plus en détail chacun de ces facteurs mais ce n'est pas le but des présentes considérations. Il ne s'agit pas ici de former des spécialistes en la matière ni de décourager le profane par des propos trop savants. Le seul but de ce qui précède est de montrer très clairement le processus complexe de l'évolution du coût d'une maison et le but de ce qui va suivre est de préciser où se trouve la responsabilité du profane, qui décide de construire sa maison et quelle influence il a, bon gré mal gré, sur le coût de sa propre maison.

La subdivision des facteurs en trois groupes avait donné le résultat suivant :

1° Le groupe compétence professionnelle comprend : - la conception d'ensemble et le genre de plan (compétence de l'auteur du plan) - le degré de standardisation et de préfabrication des éléments (compétence des fournisseurs) - le degré de qualification de la main-d'œuvre (compétence des exécutants).

2° Le groupe socio-économique comprend : - les matériaux choisis - l'équipement et le mobilier - les dimensions de la famille - le nombre de fonctions exercées - l'aisance entourant l'exercice de ces fonctions.

3° Le groupe des aléas du lieu et du temps.

A première vue la responsabilité de celui qui se lance dans la construction de sa maison ne semble engagée que dans le groupe socio-économique. Surtout le dernier groupe des aléas semble confirmer cette apparence.

Il est bien entendu que pour ce dernier groupe même l'expert n'est pas à l'abri d'une faille imprévisible dans le sol ni des suites d'une dévaluation brusque durant les travaux. Mais pour la conjoncture il est indéniable qu'il existe des tendances que l'homme de métier au moins doit reconnaître; du coup la responsabilité de l'intéressé est indirectement engagée par le choix de l'homme de métier. Et s'il n'a pas consulté un tel homme sur ce point avant le début des travaux, sa responsabilité est même entièrement en jeu et la faute s'appelle négligence ou prétention, à moins qu'il ne s'agisse d'un sens de l'économie mal compris ou d'ignorance.

Quant aux conditions locales, l'homme de métier, au début de son expérience, doit être au courant des grandes lignes; et après deux ans d'exercice, il doit connaître sur le bout des doigts 90 % de ces conditions locales et avoir acquis un réflexe conditionné

pour environ 50 % de celles-ci. Donc, une fois de plus, il y a au moins une responsabilité indirecte du rendeur (terme technique désignant celui qui fait construire). A cela s'ajoute que, si celui-ci est natif de l'endroit où il construit sa maison, il aura, en général, une prévention inconsciente contre toute solution qui ne tient pas compte des conditions locales.

Il ne faut donc pas croire que les aléas du temps et du lieu soient des excuses faciles pour le rendeur. Il ne peut pas décharger sa responsabilité sur des conditions ou des événements imprévisibles, sauf dans de très rares cas. Ces cas sont caractérisés par un changement brusque et inattendu aussi bien dans le temps que dans l'espace. Ainsi, par exemple, une dévaluation monétaire, même brusque, n'est pas un changement inattendu s'il s'agit du dénouement d'une crise latente (sauf si la crise ne s'est déclarée qu'après le début des travaux). Même si l'on a des raisons sérieuses de pouvoir invoquer la force majeure du chef de ces aléas, il reste encore que leur influence est fort limitée; mais la tentation d'en profiter pour leur faire endosser un tas d'autres dépassements se d'arguments pour sauver la face (ce qui reste acceptable), et de la part de professionnels préoccupés par des motifs étrangers à la technique (ce qui l'est moins).

Le domaine des facteurs socio-économiques tout en étant celui où la responsabilité du rendeur est la plus évidente est surtout celui où se commettent les "péchés" les plus graves et les plus nombreux. C'est inouï à quel point la grande majorité des rendeurs prend ses rêves pour la réalité. Il est presque incroyable de constater que certains se lancent dans la construction d'une maison dont ils finissent à peine les fondations avant de s'essouffler financièrement. Heureusement ce sont là de très rares exemples de cas extrêmes. Cependant ceux qui ont tout prévu dans le cadre de leurs moyens financiers sont des exemples presque tout aussi rares.

Cette constatation n'a d'ailleurs rien de régional; c'est partout qu'on peut la faire. Ce phénomène universel est dû aux pressions psychologiques qui se créent dès que l'aspect et l'équipement du logement deviennent un signe de standing ou que la possession d'une grande et belle maison devient un symbole de promotion sociale ou culturelle. Ces phénomènes sont en général accompagnés de la formation de stéréotypes qui paralysent tout raisonnement économique. De là proviennent également de nombreuses discriminations ou si l'on préfère classifications des logements et de leurs éléments en (stéréo) types pour pauvres et en (stéréo) types pour riches. Cette discrimination peut être extrêmement coriace et parfois sans le moindre fondement : ainsi il suffit qu'un élément de construction baisse sérieusement de prix (sans perdre pour autant ses qualités) pour qu'il ne soit plus utilisé par certains qui trouvent automatiquement que l'usage de cet élément "fait pauvre" et déprécierait leur logement, et, par ricochet, leur réputation.

Dans une telle ambiance on en arrive vite à envisager la maison à construire sous des critères qui ne tiennent guère compte de la limitation des moyens dont on dispose. Seul celui qui commande des moyens illimités peut se permettre de se passer de considérations budgétaires. Tous les autres (et cela fait plus de 99 %) se heurteront tôt ou tard à leur limite financière. Un homme adulte connaît cette limite et sait à peu de chose près de combien elle peut varier. Il peut faire ses prévisions en conséquence. Suivant les dispositions de son caractère, chacun décidera à quelle distance il pourra approcher de cette limite sans déséquilibrer toute sa vie et même, s'il est entreprenant, de combien et pendant quel laps de temps il pourra dépasser provisoirement cette limite sans trop de risques. Se lancer dans la construction sans avoir pensé à cela est ténébreux et en tout cas signe d'un manque de maturité. Les pertes que provoque une construction qui reste inachevée dépassent de loin les seules sommes englouties dans une telle aventure. Malgré cette prudence qui devrait être élémentaire les "surprises" financières sont très souvent la règle plutôt que l'exception.

La responsabilité du rendeur dans un tel état des choses ne fait pas de doute, sauf quand il tombe victime d'un charlatan - et encore il lui restera la responsabilité d'avoir préféré celui-ci alors que d'autres professionnels plus honnêtes étaient certainement disponibles. Il y a moyen de distinguer trois causes qui sont à l'origine de surprises financières : - les tentations du rendeur qui prend ses rêves pour la réalité - les sentiments du rendeur habilement exploités par un auteur des plans peu scrupuleux - la classe organisée au rendeur crédule de firmes spécialisées.

- Le rendeur qui prend ses rêves pour la réalité est le moins excusable de tous. Les façons de se laisser prendre à ses propres rêves sont multiples. Il y a tout d'abord la sentimentalité : parce que quelque'un a vu quelque part ailleurs une maison qui lui plaisait il voudrait que la sienne soit comme ça et pas autrement (une telle tentative coûte en général encore plus cher que le modèle d'origine). Ensuite, il y a la légion de ceux qui veulent une maison au moins aussi grande et au moins aussi bien équipée que celle de leur voisin ou de leur collègue et, dans quelques cas presque pathologiques, que celle de leur supérieur. D'autres par contre fixent d'une façon péremptoire ce qu'ils appellent le "minimum vital" à un tel niveau que leurs revenus même doublés ne suffiraient pas à l'atteindre.

Les deux premiers groupes sont fortement influencés par ce qu'on vient d'appeler des stéréotypes. Ils n'ont guère de notion personnelle d'une maison. Ou bien elle est pour eux comme une espèce de bijou qu'on aimerait bien avoir, ou bien elle est un simple objet de classification sociale. Le dernier groupe peut avoir des idées très personnelles pour la maison, mais ces idées

sont trop théoriques et ne distinguent pas entre des visées idéales et leur adaptation à des exigences pratiques. Les uns et les autres ont des idées bien arrêtées et résistent en général à tout conseil raisonné (ils découragent d'ailleurs très vite des auteurs de plan sérieux).

- Il y en a d'autres qui ont les mêmes idées que les précédents, mais ils ont peur de s'affirmer. S'ils ont le malheur de tomber sur des conseillers ou des auteurs de plan qui sentent cette incertitude et qui l'exploitent parce que cela peut rapporter des avantages ou du bénéfice, ils ne vont probablement pas demander mieux que de se laisser convaincre. En Europe, par exemple, un architecte a toujours un avantage à dessiner une maison aussi chère que possible. Même si le rendeur "se réveille" in extremis et n'exécute pas un plan qui dépasse manifestement ses moyens il devra à l'architecte des honoraires sur base de l'estimation de ce plan. Et surtout dans le monde, on est plus sûr d'aboutir à un accord rapide (mais pas nécessairement durable) si l'on confirme les hommes dans leurs désirs même utopiques).

- Finalement il y a encore les marchands de maisons aussi bien sur plan que dans la réalité, et qui, pour vendre leur "marchandise", créent des "besoins" par la publicité appropriée (cette catégorie n'existe pas encore au Rwanda).

Cette publicité est parfaitement superficielle mais ressemble souvent par son caractère affirmatif aux propos de ceux qui parlent du "minimum vital". Dans cette publicité tout ce qu'on présente est "indispensable", du moins pour être "dans le vent" ou "à la page". Une telle publicité n'est pas mauvaise en soi et les firmes les plus sérieuses dans cette branche trient très sévèrement leurs candidats, mais d'autres ont beaucoup moins de scrupules et quelques-unes vivent littéralement et uniquement des avances faites par des clients crédules sur des rêves irréalisables.

En d'autres termes, les facteurs du groupe socio-économique, tout en relevant directement ou indirectement de la responsabilité du rendeur, dépendent de la bonne entente entre celui-ci et son conseiller principal (en général, l'auteur du plan) en vue de la construction de la maison. Un rendeur bourré d'idées préconçues est un partenaire impossible pour un conseiller sérieux et une victime facile pour un charlatan; et cette bonne entente ne saurait se créer que si le rendeur est un homme qui connaît ses moyens et qui choisit son conseiller parmi ceux qui ont une bonne réputation, ou sur conseil d'un de ceux-ci. Il faut insister que ces relations n'ont encore rien à voir avec la compétence professionnelle, mais très simplement avec l'honnêteté et le désintéressement du conseiller. Cela ne veut nullement dire qu'il travaille pour rien mais qu'il a une indépendance d'esprit telle qu'il n'a pas besoin de flatter son client. En général, un revenu élevé, et

donc dégagé des conséquences d'un avis négatif donné, est un des moyens pour essayer d'assurer une telle indépendance d'esprit. (Curieusement, une absence totale de rémunération peut produire le même effet).

Ces rejections peuvent être orageuses tant qu'elles restent honnêtes. D'ailleurs n'importe quel rendeur devrait se méfier des débats trop faciles. Il faut bien se dire que la construction "sans histoires" est rare et si elle existe elle n'est due qu'à un effort de précision au début. Cet effort de précision n'est pas automatique. Tous les exécutants préfèrent rester dans le vague ce qui laisse la porte ouverte à des interprétations et à des demandes de suppléments - systématiques quand ceux-là sont malhonnêtes - occasionnelles quand ils ne désirent qu'avoir des moyens de pression pour se défendre (ce qui est encore relativement légitime). Il est surprenant de constater que le temps qu'on déduit on refuse de consacrer à quelques précisions supplémentaires se découvrir parfois dans des litiges ultérieurs. Ce refus de vouloir réfléchir est un phénomène fort répandu et trouve toujours de nouveaux adeptes malgré les exemples frappants des conséquences parfois désastreuses d'une telle attitude. Il se rencontre presque toujours en même temps que les idées préconçues. En relation avec celles-ci on comprend un peu le processus : les idées préconçues ou les stéréotypes font sur des personnes qui, en ce domaine particulier, n'ont pas d'idées personnelles un effet de bouée de sauvetage. Remettre celles-ci en question ne saurait créer qu'un sentiment d'insécurité qui peut aller jusqu'à mettre en cause tout un genre de vie. Par exemple, quelqu'un qui n'a jamais vu que des fenêtres rectangulaires, et qui est persuadé que c'est la seule forme possible pour une fenêtre, peut douter du bon sens de celui qui suggérerait de lui en donner une autre; confronté à la réalisation d'une telle forme, à son avis "aberrante", il peut même douter de son propre bon sens s'il ne trouve personne pour partager sa réprobation.

L'exemple à l'air fort théorique mais il se concrétise singulièrement quand on pense à l'effet qu'a dû produire, au siècle passé, l'idée de l'installation d'un WC en plein milieu d'une habitation sur les gens qui depuis le début des temps n'avaient eu qu'un réflexe - éloigner ce lieu, pourtant nécessaire, le plus loin possible des pièces habitées. D'ailleurs personne au début n'y a cru et les premiers WC ont été installés à la distance respectable et habituelle (à ce moment). L'intégration dans l'habitation ne s'est faite que progressivement.

Le mobilier et les façons de s'en servir fournissent d'autres exemples probants : il y a un nombre surprenant de gens qui pensent qu'un lit à l'euro-somme est la seule solution pour bien dormir alors que le système japonais à mattes et les hamacs des marins sont tout aussi valables.

Il en va de même des chaises et tables à manger; là encore les japonais connaissent une solution plus près du sol et les anciens Romains se couchaient même sur des divans pour manger.

Il faut conclure que les décisions ne sont pas toujours le résultat d'une réflexion sereine. Pour l'observateur averti et objectif tout se passe comme si le profane mettait en balance, non pas deux constructions à prix différents; mais les économies d'une méthode de construction nouvelle avec les frais médicaux-psychiatriques qui découleraient de l'application de celle-ci à sa maison.

Reste à jeter un coup d'oeil sur les facteurs du groupe compétence professionnelle. La responsabilité du rendeur est au moins indirecte et toujours soumise au même processus. À lui incombe le choix du ou des professionnels qui vont s'occuper de la construction de sa maison; et c'est ce choix qui engage sa responsabilité.

Comme pour l'honnêteté de son conseiller principal (qui collabore d'ailleurs souvent avec le personnel le plus important dans l'exécution de la maison), le profane dispose d'un certain nombre de règles dictées par le bon sens et qu'on ne viole pas impunément. Beaucoup pensent que les économies faites dans la rémunération de faiseurs de plans et dans les accords avec les entrepreneurs sont nécessairement des économies valables.

Souvent c'est le contraire qui se vérifie. C'est presque toujours qu'on peut constater qu'un plan fait par un amateur ou par un professionnel au rabais provoque des dépenses inutiles, de loin supérieures à ce qu'on aurait payé pour un plan convenable. Pour les entrepreneurs la question est beaucoup plus complexe. Ici l'économie de l'entrepreneur le moins cher est réelle si elle provient d'une base de comparaison incontestable. Cette base de comparaison à son tour n'est incontestable que si les conditions et descriptions ne laissent aucun jeu à des fantaisies ou interprétations personnelles de la part des entrepreneurs, ce qui demande, comme déjà dit plus tôt, un effort de précision au départ.

Si donc, comme nous venons de le voir, le rendeur à sa responsabilité pratiquement toujours engagée il a tout intérêt à faire un effort de lucidité entre le moment où il se décide à construire et celui où sa maison est terminée.

Un tel effort de lucidité commence par un examen réaliste de sa situation et de ses moyens. Normalement il peut prévoir ce que sera le standing approximatif de sa maison en examinant les maisons d'autres personnes qui se trouvent dans une situation analogue et qui disposent de moyens similaires. La visite de ces mêmes maisons lui permet en outre de se faire des idées pratiques sur les agencements et sur les équipements possibles.

C'est alors que se pose le choix de son conseiller principal dans cette aventure. Son effort de lucidité n'a aucune raison de se relâcher. Le plus grand danger reste toujours celui de prendre ses rêves pour la réalité. Il est presque impossible pour un profane d'apprécier la compétence d'un professionnel. Bien sûr, il y a le diplôme mais celui-ci ne garantit que les études faites et ne dit rien sur l'intégration de ces connaissances acquises dans la vie réelle. Le seul critère dont dispose un profane est la réputation des divers professionnels.

Cette réputation n'est évidemment pas tout ce qu'il y a de plus objectif. Elle est un peu comparable à la cotation d'une action à la bourse et c'est dans ce sens que le profane devrait examiner la réputation des professionnels. S'il ne veut pas aller au devant d'une aventure plus ou moins risquée, il veut mieux qu'il choisisse des professionnels de bonne réputation aussi bien pour leur respect des accords conclus que pour leur compétence. Ce système pose le petit problème de savoir comment un débutant peut acquérir une bonne réputation, car si tout le monde suivait ce conseil un débutant n'aurait même pas l'occasion de se forger une réputation. Il y a d'abord le fait que tout le monde ne suit pas ce conseil et, malgré tout, beaucoup préfèrent le risque de s'adresser à des gens de réputation moins brillante ou à ceux qui n'en ont pas encore, surtout pour des questions d'économies immédiates. Pour ces derniers, c'est donc l'occasion de se tailler un début de bonne (ou de mauvaise) réputation. Il y a ensuite les aînés qui ont un oeil exercé pour déceler le talent chez leurs cadets et qui quand ils sont surchargés, conseillent de recourir à ces jeunes. L'avenue de ses limites de la part d'un professionnel est un signe d'humilité et de compétence : le surmenage permanent ne saurait amener qu'une diminution de l'efficacité. Par contre si un tel a vu n'est qu'un prétexte à la paresse, la réputation de l'intéressé sera vite faite.

Après cette prise de conscience de sa situation et de ses moyens et après le choix de ceux qui vont s'occuper avec lui de la réalisation, le profane voit les plans de sa maison s'élaborer, la description de chaque élément se préciser. D'après cela, une première estimation surgit et les premières modifications sont nécessaires pour mieux s'approcher de la somme qu'on a décidé de pouvoir se permettre. Tout doucement un marché précis émerge qui sera consacré par un accord sur un prix pour des travaux bien déterminés.

Déjà, le profane n'est plus aussi naïf qu'au départ. Il a dû assimiler tout un nouveau vocabulaire. Il a été confronté pour la première fois avec les influences réciproques de tous les éléments de la maison. Il a vu comment ils font varier le prix. Les travaux commencent et ces influences se concrétisent de plus en plus. D'autres modifications suivent dont certaines engagent l'avenir de

la maison d'une façon irrémédiable, comme d'ailleurs chaque bri- que qui se pose et chaque clou qui s'enfonce.

Pour le rendre qui s'intéresse à sa maison en devenant, les connaissances se multiplient, la compréhension s'étend et quand sa maison est terminée il voit nettement plus clair qu'au début. Alors, beaucoup soupirent et se disent : "Chaque homme devrait pouvoir construire sa maison au moins deux fois dans sa vie".

Ernst VONHOF

(1) Voir les deux premières parties de cet article dans les Nos 29 et 30 de "Phalogue".

Le Home de Gatsata

UNE HEUREUSE INITIATIVE DE LA CONFERENCE DE ST VINCENT
DE PAUL A KIGALI.

Le Centre d'accueil de Gatsata, à 5 kilomètres de Kigali, sur la route de Ruhengeri, vient d'être ouvert et peut recevoir à l'oc- cuper cinquante personnes, hommes ou femmes.

Touchés par la situation pénible des gens de passage à la ca- pitale, désormais le centre d'attraction le plus important du Rwan- da, les membres de la Conférence de Saint Vincent de Paul de Kiga- li, Saint-Michel, se sont attelés à cette oeuvre d'intérêt public.

Avec beaucoup de dévouement, ils ont cherché les fonds néces- saires. Leurs efforts persévérants leur permettent de présenter aujourd'hui un bâtiment dont l'utilité saute aux yeux.

Il fallait d'abord acheter un terrain, puis entreprendre les constructions. Tout cela supposait de l'argent.

Parmi les Organisations interpellées, Caritas Internationale et Caritas Rwanda furent les premières à répondre. Plusieurs Mis- sions diplomatiques, diverses sociétés et entreprises, d'autres Conférences de Saint Vincent de Paul sont intervenues financière- ment. Il est intéressant de souligner l'aide apportée par le Sé- minaire Saint Paul, grâce aux rentrées obtenues par la mise sur pied d'activités culturelles. Le Lions Club, fidèle à son objec- tif de soutien aux Oeuvres sociales, a voulu, lui aussi, apporter sa quote-part.

Il a fallu encore trouver pas mal de conseils d'ordre techni- que pour mener à bien cette entreprise.

À ceux qui les ont donnés, comme à tous ceux qui ont contribué à l'édification du Centre d'accueil, va la vive reconnaissance des membres de la Conférence.

Ceux qui bénéficieront de l'hospitalité du Centre - beaucoup de monde y a déjà logé - ne se doutent peut-être pas de la peine qu'il a coûté à ceux qui en ont conçu le généreux projet. Mais pour traduire leur gratitude, il suffira de leur satisfaction profonde devant l'accueil vraiment familial que leur réservent les gestionnaires du Home, les Bizerwa Mariya, ouvertes à tout dévouement.

On aimera avoir quelques prévisions d'ordre pratique concernant le Home.

Les bus venant de Ruhengeri ou de Gymba passent devant la maison. Pour les passagers arrivant de Butare ou Gitarama, il leur suffit de s'arrêter au carrefour vers Ruhengeri, au pied de la côte qui mène à Kigali, à environ 2 kilomètres de la capitale.

Tous, hommes ou femmes, jeunes gens et jeunes filles, peuvent loger au Home. Le bâtiment est divisé en deux compartiments nettement séparés, avec leurs installations propres, de façon à éviter toute promiscuité. Ce n'est que pour les repas que les hôtes se retrouvent ensemble.

La nuit et le repas du matin se paient 40 fr. Le repas, pendant la journée, monte à 25 fr.

C'est un véritable tour de force que les organisateurs ont recueilli les fonds nécessaires à cette réalisation. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le Home n'ait pas encore son éclairage électrique et son eau courante. Mais comme il a la chance d'être en bordure de la ligne électrique qui amène le courant à Kigali, l'installation de l'électricité au Home n'est plus qu'une question de temps. Pour l'eau, on la trouve momentanément en abondance dans la Nyabugogo toute proche.

Installé dans un cadre modeste, comme il convient pour un accueil à prix minime, le Home est entretenu dans une sévère propreté par les Soeurs qui le gèrent.

C'est encore à la présence des Soeurs que l'on doit la célébration de la messe, tous les jours en semaine. Des prêtres viennent de Kigali, à tour de rôle pour ce service.

Le dimanche est le seul jour sans messe au Home : pris par le ministère dans leurs paroisses respectives, les prêtres n'auraient pas pu, pour le moment, s'engager à cette prestation dominicale de façon régulière.

Gatsata est né et vit.

D'autres problèmes sociaux se posent dans les milieux urbains, notamment à Kigali, où le pays connaît une mutation profonde.

Qu'à l'exemple de la Conférence de Saint Vincent de Paul, ou que sous son patronage, d'autres initiatives voient le jour. Elles seront le fait des hommes de bonne volonté soucieux de voir, de juger et d'agir.

Sylvestre NDEKEZI